

Enssib

Ecole nationale des sciences de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude

**La départementalisation,
nouvelle présentation des collections
ou nouveau modèle de bibliothèque ?**

Isabelle Mauger

Sous la direction de M. Bertrand Calenge,
responsable de la communication interne et de l'évaluation à la
Bibliothèque municipale de Lyon

2002

RESUME

Depuis le milieu des années 90, une nouvelle organisation du libre accès est apparue en France sous le terme « départementalisation ». Pour définir cette notion, plusieurs établissements dont six bibliothèques municipales de tailles différentes, ont été étudiées. Les collections multisupports sont organisées en ensembles thématiques appelés « départements ». Le département est également une unité de services adaptée aux besoins des publics. Enfin, le département est une unité de gestion interne de la bibliothèque.

Descripteurs

Bibliothèques**Administration**France

Bibliothèques**Accès aux rayons**France

Bibliothèques**Utilisation de l'espace**France

ABSTRACT

Since the mid 90ies a new organization of open access has come into practice in France under the terminology of "départementalisation". To give a definition of this term several institutions (six public libraries of various sizes) have been surveyed. The collections of varied nature are organized in thematic units called "département". The latter is also a unit providing services adapted to users' needs. Finally it is an autonomous unit as far as its management is concerned.

Key words

Library administration**France

Open and closed shelves**France

Libraires**Space utilization**France

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes de la profession auprès desquelles j'ai pu recueillir les informations nécessaires à la rédaction de ce mémoire. Plusieurs responsables m'ont accueilli dans leur établissement et m'ont expliqué en détail le fonctionnement de leur bibliothèque. D'autres m'ont consacré du temps lors de nombreux entretiens, précis et enrichissants.

Les réflexions préliminaires à ce travail ont été amorcées lors d'un stage de trois mois à la bibliothèque Méjanès de la Cité du Livre d'Aix-en-Provence. Toute ma gratitude va à Rémy Borel, responsable du service audiovisuel, à Béatrice Coignet, responsable du service Prêt adulte et à Gilles Eboli, directeur de la bibliothèque Méjanès et de la Cité du Livre pour leurs précieux conseils. J'espère que ce travail sera conforme à leurs attentes.

Enfin, je remercie tout particulièrement Bertrand Calenge pour sa disponibilité, sa patience, mais aussi sa rigueur et son exigence.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	8
---------------------------	----------

PREMIERE PARTIE

LA DÉPARTEMENTALISATION, NOUVEL ORDONNANCEMENT DU SAVOIR OU NOUVELLE PRÉSENTATION DES COLLECTIONS ?.....	12
---	-----------

1. L'ENJEU THÉORIQUE : L'UNITÉ DU SAVOIR	13
1.1. <i>Les classifications et la départementalisation</i>	13
1.1.1. Présentation et critiques des classifications encyclopédiques.....	13
1.1.2. Une organisation aujourd'hui délaissée : le classement par centres d'intérêt	14
1.1.2.1. Présentation et critiques	14
1.1.2.2. Apports de ce type de classement.....	16
1.1.3. La départementalisation, une solution miracle ?.....	17
1.2. <i>Déterminer les domaines thématiques</i>	19
1.2.1. Analyse des départements de plusieurs bibliothèques.....	19
1.2.1.1. Traitement des disciplines universitaires	19
1.2.1.2. Traitement des domaines non universitaires	20
1.2.2. La question des documents "inclassables".....	21
1.2.2.1. Les "généralités".....	22
1.2.2.2. L'interdisciplinarité	23
1.3. <i>Intégrer tous les supports</i>	23
2. L'ENJEU OPÉRATOIRE : L'ACCÈS À L'INFORMATION.....	25
2.1. <i>Les aménagements de la Dewey</i>	25
2.1.1. La départementalisation comme plan de classement :	

faciliter l'orientation dans la bibliothèque	25
2.1.2. Conséquences dans l'usage de la classification.....	26
2.2. <i>Des découpages thématiques tributaires du contexte local</i>	26
2.2.1. Contexte socio-démographique et/ou universitaire	27
2.2.2. Contraintes architecturales	27
2.3. <i>L'intégration des non-livres, une question épineuse</i>	28
2.3.1. Des situations très différentes d'une bibliothèque à l'autre.	29
2.3.1.1. Les disques compacts audio	29
2.3.1.2. Les vidéos	29
2.3.1.3. Les cédéroms.....	31
2.3.1.4. Les périodiques	31
2.3.2. Faut-il départementaliser les ressources électroniques ?	32
2.3.3. Les difficultés d'un classement multisupport intégral	33

DEUXIEME PARTIE

LA MISE EN LIBRE ACCÈS DE COLLECTIONS DÉPARTEMENTALISÉES : CONSÉQUENCES SUR LES PUBLICS. 36

1. DÉPARTEMENTALISER POUR ATTIRER ET MÉLANGER LES PUBLICS ?	37
1.1. <i>Attirer de nouveaux publics</i>	37
1.1.1. Mettre en avant des contenus thématiques	37
1.1.2. Les espaces d'information, invitation à entrer dans la bibliothèque	38
1.2. <i>Mélanger les usages et les niveaux</i>	39
1.2.1. Les usages	39
1.2.1.1. Maintenir une salle de référence ?	40
1.2.1.2. Mélanger les documents en prêt et les documents en consultation sur place	42
1.2.2. Les niveaux	42
1.3. <i>Décloisonner la section jeunesse ?</i>	43
1.3.1. Principe et applications	44
1.3.2. Critiques	45

1.3.2.1.	Questions déontologiques	45
1.3.2.2.	Usage documentaire contre usage du lieu	45
1.3.3.	Comment organiser la section jeunesse d'une bibliothèque départementalisée ?	46
1.3.4.	Les adolescents	47
1.4.	<i>Vers une nouvelle segmentation des publics</i>	48
2.	LE COMPORTEMENT DE L'USAGER : STRATÉGIES CONSTATÉES OU PRÉVISIBLES.....	50
2.1.	<i>Mono-utilisation et "tactique d'introduction de la rareté"</i>	50
2.1.1.	Mono-utilisation d'un support : la relation au support est-elle plus forte que la relation au contenu ?.....	51
2.1.2.	Mono-utilisation d'un département.....	54
2.2.	<i>Lecteurs "thématiques" contre lecteurs "éclectiques"</i>	56
2.3.	<i>Les outils mis en place par les bibliothécaires : accueil, signalétique et circulation dans la bibliothèque</i>	58

TROISIEME PARTIE

L'ORGANISATION INTERNE : GÉRER L'AUTONOMIE DES DÉPARTEMENTS..... 60

1.	ORGANIGRAMME, MANAGEMENT DES ÉQUIPES ET RÉPARTITION DES TÂCHES.....	61
1.1.	<i>Un organigramme basé sur les départements</i>	61
1.1.1.	Le département, unité fonctionnelle.....	61
1.1.2.	L'organisation de la bibliothèque doit-elle être visible par le public ?.....	62
1.2.	<i>La politique d'acquisition</i>	63
1.2.1.	Départementaliser la politique d'acquisition ?.....	63
1.2.2.	Une question en suspens : les spécialités des professionnels	66
1.2.2.1.	Spécialités par supports	66

1.2.2.2.	Spécialités par publics	68
1.2.2.3.	Jusqu'où faut-il pousser la spécialisation des bibliothécaires par contenu ?.....	69
1.3.	<i>La centralisation de certaines procédures : une nécessité ?</i>	71
1.3.1.	Un responsable de la politique documentaire ?.....	72
1.3.2.	Le circuit du livre	72
1.3.3.	Le prêt / retour centralisé	73
2.	UN ÉCUEIL : LA GESTION DE LA TRANSVERSALITÉ	75
2.1.	<i>Les tentations de l'isolationnisme</i>	75
2.2.	<i>Faire travailler ensemble les départements</i>	76
2.2.1.	Les actions culturelles.....	76
2.2.2.	La conservation.....	77
2.2.3.	L'évaluation.....	78
3.	LES INFLUENCES DE LA TAILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR LA DÉPARTEMENTALISATION.....	79
3.1.	<i>Taille de la centrale et philosophie de la départementalisation</i>	79
3.2.	<i>Gérer le réseau</i>	81
3.2.1.	Les annexes peuvent-elles être départementalisées ?.....	81
3.2.2.	Comment gérer de manière cohérente un réseau de bibliothèques si seule la centrale est départementalisée ?	82
	CONCLUSION	85
	BIBLIOGRAPHIE	89
	Annexes	98

INTRODUCTION

Le libre accès est désormais la règle dans les bibliothèques françaises, qu'elles soient municipales ou universitaires. Appliqué à partir des années 80 aux documents non imprimés, il est un des éléments fondateurs du concept de médiathèque. Son organisation est cependant toujours discutée. La départementalisation propose une nouvelle forme de libre accès.

Crise de la notion de médiathèque

La dernière décennie a mis à mal le modèle de la médiathèque.

Tout d'abord, l'identité de l'institution et la lisibilité de l'offre documentaire semblent s'être perdues dans une juxtaposition de supports. En effet, qu'est-ce qu'une médiathèque sinon une bibliothèque, plus une discothèque, une vidéothèque, voire une artothèque et une logithèque...? L'apparition des supports numériques comme le cédérom et le développement de réseaux comme Internet, qui mêlent texte, son et image, rendent de plus en plus difficile l'organisation de la bibliothèque en fonction des supports. C'est pourquoi, par exemple, les sections jeunesse ont décidé de regrouper leurs collections, quel que soit le support, en fonction du public visé.

La départementalisation correspond à une volonté plus ambitieuse puisqu'elle concerne tous les publics et l'ensemble des collections. Si le classement par supports n'est plus pertinent et si le classement par publics comporte des risques de segmentation, reste à explorer le classement par contenu intellectuel.

D'autre part, la légitimité du bibliothécaire a été remise en question. Les affaires de Marignane, Orange et Vitrolles, en ont été les exemples les plus révélateurs. Des réflexions ont été ainsi engagées dans la profession pour savoir quel était le cœur du métier, quelle était la compétence première des bibliothécaires qui pouvait fonder leur légitimité sociale.

La départementalisation peut apparaître comme un retour aux sources pour le bibliothécaire : il analyse précisément le contenu intellectuel des collections et organise ainsi un nouveau type de libre accès.

Définition de la départementalisation

En effet, la départementalisation peut être définie comme l'organisation des collections en fonction des contenus, et non en fonction des usages (prêt ou consultation), des supports ou des publics. Elle aboutit à présenter les collections en libre accès organisées autour de grands thèmes ou "départements".

Le "département", tel qu'il sera évoqué dans la suite de ce document, n'est bien entendu pas l'entité territoriale ou administrative. Au sens bibliothéconomique, le département est un échelon dans l'organisation de la bibliothèque. C'est un anglicisme qui s'est imposé dans les universités puis les bibliothèques pour qualifier une structure spécialisée, dans un thème du savoir, une discipline, ou dans un support d'information.

D'ailleurs, dans le monde des bibliothèques, le terme de "département" n'est pas nouveau : depuis longtemps, il qualifie les différentes divisions de l'ancienne Bibliothèque de France (Départements des Cartes et plans, Département des Manuscrits...). La Bibliothèque nationale de France (BnF) a gardé cette terminologie en créant quatre nouveaux départements thématiques et un département de l'audiovisuel.

Il faut toutefois signaler que de nombreuses bibliothèques départementalisées refusent d'utiliser ce mot et emploient les termes "pôle", "axe" ou "espace" thématique. Toutefois, pour plus de commodité, nous utiliserons dans ce mémoire le mot "département" comme terme générique.

Un concept français

Implicitement mise en place à la Bibliothèque Publique d'Information dès son ouverture, née sous cette appellation à la Bibliothèque Municipale de Lyon en 1995 à la suite d'une réflexion entamée dès 1990, retenue également

pour l'organisation du libre accès de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac, la départementalisation semble être un concept français.

Le *Bulletin des Bibliothèques de France*, dans un numéro¹ consacré aux « topographies du savoir » signale que deux bibliothèques universitaires, l'une catalane et l'autre suédoise, ont retenu une organisation thématique. Mais il semble bien que ce soit deux expériences isolées peu connues de la profession comme nous l'a confirmé² Dominique Arot, secrétaire général du Conseil Supérieur des Bibliothèques.

En France la départementalisation connaît un succès certain, depuis 1997 environ. En effet, Gilles Gudin de Vallerin, directeur des bibliothèques municipales de Montpellier, constate que « [...] *cet ordonnancement des collections est en cours de généralisation* »³: par exemple, sur les douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR), onze sont ou seront départementalisées.

Par ailleurs, des bibliothèques existantes, comme la bibliothèque Méjanès de la Cité du Livre d'Aix-en-Provence, envisagent une restructuration dans ce sens.

Il faut noter que la départementalisation ne concerne pas seulement les plus gros établissements de lecture publique : de petites ou moyennes bibliothèques municipales et quelques bibliothèques universitaires fonctionnent également sur ce principe.

Méthodologie et problématique

Le but de ce mémoire n'est pas de faire une liste exhaustive et une analyse détaillée de toutes les bibliothèques départementalisées. Compte tenu des contraintes matérielles, seuls quelques établissements français seront évoqués en détail. Nous avons pu étudier en particulier les bibliothèques suivantes en utilisant une grille d'analyse commune (cf. annexe 2) :

- la Bibliothèque Centrale Municipale de Montpellier,

¹ Dossier « Les topographies du savoir », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.33-94

² lors d'un échange de courriers électroniques en octobre 2001.

³ GUDIN DE VALLERIN Gilles, De l'équilibre des publics et des collections : la nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.60

- la Bibliothèque francophone multimédia (Bfm) de Limoges,
- la Bibliothèque Intercommunale de La Rochelle
- la Bibliothèque Municipale de Lyon,
- la Médiathèque Publique et Universitaire de Valence
- et les Médiathèques Intercommunales du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de la Ville Nouvelle de Fos.

Par ailleurs, nous évoquerons les établissements suivants dans la mesure où ils apportent un éclairage original sur la départementalisation :

- la Bibliothèque nationale de France (BnF),
- la bibliothèque universitaire du Service Interétablissements de Coopération Documentaire des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 (SICD2 de Grenoble),
- la Bibliothèque Publique d'Information (BPI)¹,
- et la future bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) de l'Alcazar à Marseille.

Ce mémoire vise à répondre aux interrogations suivantes : la départementalisation est-elle un simple effet de mode ? un nouveau type de classement visant à en finir avec la juxtaposition des supports inhérente au concept de médiathèque ? un nouveau modèle, une sorte de révolution, comme la notion de médiathèque l'a été en son temps ?

Nous partons de l'hypothèse que le département rassemble des documents autour de contenus thématiques. En ce sens, toutes les bibliothèques citées sont départementalisées.

Le département peut également être une unité de services et une unité fonctionnelle de gestion. Mais nous verrons que ce type d'organisation varie d'une bibliothèque à l'autre.

La départementalisation sera ainsi analysée suivant trois axes : les collections, les publics et l'organisation de la bibliothèque.

¹ Nous considérons que la BPI est une bibliothèque départementalisée dans la mesure où « l'offre documentaire de la BPI telle qu'elle se présentait à la fermeture [en vue du réaménagement] était une offre encyclopédique, multimédia, par grandes disciplines. Elle reflétait l'organisation par grands départements qui fait actuellement la une de toutes les restructurations bibliothéconomiques ». **BLANC-MONTMAYEUR Martine**. La Bibliothèque Publique d'Information, une bibliothèque revisitée. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°6, p.46

PREMIERE PARTIE

La départementalisation, nouvel ordonnancement du savoir ou nouvelle présentation des collections ?

Loin de remettre en cause l'idéal de la bibliothèque encyclopédique, la départementalisation reprend à son compte les deux enjeux de l'encyclopédisme tels que Roland Schaer les évoque : « *un enjeu théorique, celui de l'unité du savoir, et un enjeu opératoire, celui de son accessibilité. A un pôle, classer, c'est édifier un tout ; à l'autre, c'est fabriquer des outils pour tout retrouver.* »¹

L'enjeu théorique revient à se demander si les bibliothécaires deviennent des ordonnateurs du savoir en proposant aux usagers des collections à travers le prisme d'un découpage thématique. L'enjeu opératoire montre qu'il existe mille et une façons de regrouper par contenu les collections documentaires.

¹ **SCHAER Roland**, Exposer l'encyclopédie, *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXIème siècle*, p.16

1. L'enjeu théorique : l'unité du savoir

Les classifications systématiques, devenues incontournables avec la généralisation du libre accès, opèrent en fonction d'un système de connaissances, qui implique une représentation du savoir. Celle-ci peut être spécialisée ou encyclopédique¹.

Cette organisation des collections n'est pas sans défaut. Selon les tenants du classement par centres d'intérêt, elle ne tiendrait pas suffisamment compte des préoccupations des usagers.

Tout en ayant un souci de simplification pour faciliter la démarche des usagers, la départementalisation maintient l'usage d'une classification systématique. Une nouvelle représentation du savoir, ordonné autour de cinq ou six domaines thématiques est proposée. Nous allons voir si elle permet de résoudre certaines difficultés liées aux classifications traditionnelles, sans en créer de nouvelles.

1.1. Les classifications et la départementalisation

1.1.1. Présentation et critiques des classifications encyclopédiques

Les deux classifications les plus utilisées en France aujourd'hui sont la classification décimale de Dewey (CDD) et la classification décimale universelle (CDU). Bâties toutes deux sur le système décimal, elles définissent dix grands ensembles thématiques et fonctionnent ensuite par subordination des sujets à ces ensembles.

Les défauts de ces classifications sont connus : construites à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, elles représentent un savoir périmé, à moins qu'existent des mises à jour fréquentes, ce qui a longtemps fait défaut à la CDU².

¹ Nous nous intéresserons ici aux classifications encyclopédiques.

² Il faut noter cependant qu'une mise à jour de la CDU a récemment eu lieu.

De plus, ces classifications portent la marque de leur fondateur, en particulier la CDD dont l'américano-centrisme a maintes fois été décrié.

Mais surtout, ces classifications rendent très difficilement compte de l'interdisciplinarité, alors même que celle-ci s'est largement développée au XXème siècle. Si la CDU permet de faire des rapprochements entre deux sujets, un aspect du sujet prime toujours sur l'autre car le document ne peut être classé qu'à un endroit unique.

Le constat de ces défauts n'a cependant pas abouti à une volonté de créer une nouvelle classification adaptée aux savoirs du XXème siècle. Dans un article de 1988, peu après l'annonce de la création d'une nouvelle bibliothèque nationale, Eric de Grolier appelait de ses vœux « *[l'élaboration] d'un nouveau système unifié de classification qui bénéficierait de tous les progrès déjà réalisés dans la théorie taxilogique et ses applications pratiques.* »¹ La Bibliothèque nationale de France a pourtant retenu la classification Dewey, qui est aujourd'hui universellement utilisée, ce qui n'est pas négligeable à l'heure de l'émergence des réseaux.

« *[...] Quel Pic de la Mirandole, ou plutôt quel Sisyphe pourrait se livrer aujourd'hui, à la mise en œuvre d'un système de classification de documents théoriquement, scientifiquement satisfaisant ?* »² Si les bibliothécaires actuels sont en effet plus modestes que ceux de la fin du XIXème, ils n'ont pas pour autant renoncé à chercher une organisation du savoir plus pertinente. Le classement par centre d'intérêt en est une ; la départementalisation une autre.

1.1.2. Une organisation aujourd'hui délaissée : le classement par centres d'intérêt

1.1.2.1. Présentation et critiques

Apparu en France dans les années 1980 à la bibliothèque municipale du Mans notamment, le classement par centres d'intérêt part du constat qu'une frange importante de la population ne fréquente pas la bibliothèque. Institution

¹ de GROLIER Eric, Taxilogie et classification, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 33, n°6, 1988, p.483

² BETHERY Annie, Liberté bien ordonnée... les classifications encyclopédiques revues et corrigées, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.33, n°6, 1988, p.451

socialement identifiée, la bibliothèque suppose des « [...] *modes d'accès qui doivent être appris et qui sont intimement liés au cursus scolaire et universitaire* »¹. L'organisation des collections selon une classification encyclopédique ne met pas l'utilisateur au centre des collections. Pour accroître la fréquentation et favoriser l'autonomie dans un espace en libre accès, il est nécessaire d'organiser les collections selon le mode de pensée des usagers, selon leurs centres d'intérêt. Le principe est que le livre doit être classé à l'endroit où le lecteur s'attend à le trouver.

Mais ce principe a conduit les bibliothécaires à dégager des centres d'intérêts selon « *une "subjectivité collective" hautement floue, relevant plus d'une sorte de psychologisme social que de faits éprouvés.* »² Ce n'est pas après une analyse poussée des besoins qu'ont été définis les intérêts des publics : le bibliothécaire s'est érigé en décideur pour découper le champ social. C'est là la critique majeure adressée au classement par centres d'intérêt.

D'autre part, ce classement part de l'hypothèse que le mode de pensée du grand public n'est pas compatible avec la classification Dewey qui fait référence à des disciplines universitaires. Penser que la philosophie sera plus abordable si elle est dans le centre d'intérêt "Vie de l'esprit" n'est-il pas une forme de mépris du public ? Le public est-il à ce point ignorant des découpages universitaires du savoir ?

Par ailleurs, les aspirations des publics varient dans le temps et, dans l'idéal, le classement devrait suivre ces changements. Mais comment garder une certaine pérennité dans l'organisation des collections en suivant "l'air du temps" ?

Pour ces raisons, la bibliothèque de Limoges, organisée en centres d'intérêt, a décidé de revenir à la classification Dewey à l'occasion d'un déménagement dans un nouveau bâtiment. Selon son directeur, Alain Duperrier³, les centres d'intérêt peuvent avoir une pertinence dans une petite bibliothèque où l'utilisateur peut embrasser l'offre documentaire d'un seul

¹ **RICHTER Brigitte**, Espaces de la lecture : nouvelles stratégies de communication, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.33, n°6, 1988, p.444

² **FROGER Rémi** « Le classement systématique ou par centre d'intérêt » in **LARBRE François** *Organiser le libre accès*, p. 34

³ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

regard. Mais dans une bibliothèque plus importante, le nombre de centres d'intérêt contient en germe le risque qu'une seule personne soit acquéreur d'un centre d'intérêt au détriment de la cohérence globale des collections. Garder une organisation en centres d'intérêt aurait abouti à désorienter les usagers et à morceler les collections.

Cette assertion qui lie la taille de l'établissement et le classement par centres d'intérêt mérite d'être discutée. Si ce classement ne semble effectivement pas appropriée à une grande bibliothèque, il présente également des inconvénients majeurs dans un petit établissement : une bibliothèque, quelle que soit sa taille, se doit de proposer à ses lecteurs un plan de classement le plus neutre possible pour laisser libre cours à la recherche et ne pas lui imposer le prisme des intérêts supposés d'un public défini par son incapacité à se repérer dans le champ des disciplines universitaires.

1.1.2.2. *Apports de ce type de classement*

Toutefois, il est important de noter que les centres d'intérêt ont nourri la réflexion sur la départementalisation.

Tout d'abord, ils ont permis de souligner la distinction entre classification et classement. « *Il est [...] bien clair que [le] mode de rangement [en centres d'intérêt] n'est pas une nouvelle classification, mais un arrangement non technique, facile et rapide de livres en prêt dans les bibliothèques fréquentées par le grand public venant sans plan de recherche établi, pour "butiner".* »¹

Ensuite, la réflexion sur l'organisation des espaces, au centre de la théorie des centres d'intérêt, a été reprise par les bibliothèques départementalisées. Il est désormais acquis que l'« *on ne placera pas au hasard les secteurs documentaires dans l'espace. On ne les placera pas non plus en suivant obligatoirement le plan de la classification.* »²

¹ ROY Richard, Classifier par centres d'intérêt, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.31, n°3, 1986, p.228

² RICHTER Brigitte, op. cit., p.447

De plus, si certains centres d'intérêt définis au Mans semblent flous dans leur contenu ("Vécu et témoignages", "Vie de l'esprit"...), d'autres ("La santé et le bien-être", "La maison", "Le temps libre et vos loisirs") apportent une réponse satisfaisante aux carences constatées dans la classification Dewey. Pour traiter ces domaines qui ne correspondent pas à des disciplines universitaires, la départementalisation s'inspire, comme nous le verrons, de la théorie des centres d'intérêt.

1.1.3. La départementalisation, une solution miracle ?

La départementalisation est souvent présentée par les bibliothécaires comme un remède aux carences des classifications traditionnelles et du classement par centres d'intérêt. Il ne s'agit plus de présenter une offre documentaire figée à l'image stricte des relations hiérarchisées de disciplines (CDD) ou centrée sur les préoccupations supposées des publics (centres d'intérêt).

Une bibliothèque départementalisée cherche à donner du sens à l'encyclopédisme de ses collections en donnant quelques clés d'accès thématiques. Patrick Bazin, directeur de la bibliothèque municipale de Lyon, rapproche¹ la départementalisation de la théorie des monades de Leibniz : le département est une partie du savoir, un point de vue sur le monde qui porte en germe la totalité de celui-ci puisqu'il propose des renvois et des liens vers l'ensemble des connaissances.

Les soucis d'unité et d'ordre seraient ainsi satisfaits dans la départementalisation. Bruno Carbone, directeur des bibliothèques de La Rochelle, note : *« il serait dangereux d'abandonner la vocation encyclopédique des grandes médiathèques pour les transformer en bibliothèques spécialisées, juxtaposées. L'organisation en grands axes thématiques permet de maintenir l'unité de l'ensemble, de l'organiser et de le structurer. En une période de désintégration idéologique et culturelle ou d'invasion de loisirs abêtissants, la médiathèque doit être un outil*

¹ Propos recueillis au cours d'un entretien en novembre 2001.

d'intégration des connaissances, des pratiques culturelles et des loisirs, dans toute leur unité, leur diversité et leur interrelation. »¹

Au-delà de ces fondements théoriques, la départementalisation est aussi un outil opératoire dans la présentation des collections :

- elle est construite sur une classification encyclopédique et ne se substitue pas à elle. Le maintien en arrière plan d'une classification encyclopédique assure, grâce à l'indexation et à la cotation, l'accès rapide à un document précis.
- elle permet de regrouper et de mettre en avant des contenus thématiques, introduisant ainsi plus d'ordre et de lisibilité dans le libre accès. Des domaines ou sous-domaines (les loisirs, la maison...), éclatés dans la classification Dewey, peuvent être mis en avant plus facilement.
- l'interdisciplinarité est moins mal gérée puisque au sein d'un même espace, on trouve des domaines connexes, en relation les uns avec les autres.

En réalité, la départementalisation met en lumière la modestie des bibliothécaires : ils ont conscience des contingences nées de l'évolution des savoirs et par conséquent de la nécessité de mettre en place une organisation souple, non pérenne, capable de s'adapter aux découvertes scientifiques et aux désirs des publics.

Pourtant, il ne faudrait pas croire que la mise en place de ce nouveau mode de classement soit neutre. Les bibliothécaires, en regroupant des disciplines et en les érigeant en département mettent en œuvre leur propre représentation du savoir et exercent, en déterminant le contenu des départements, une forme de prescription envers les publics.

En effet, si l'espace en libre accès devient une cartographie des connaissances dans laquelle l'utilisateur peut naviguer librement, cette

¹ **CARBONE Bruno**, Organisation et mise en espace de connaissances, *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1^{er} trimestre 1996, n°170, p.13

navigation est néanmoins guidée par les indications de la bibliothèque et celui qui voudra sortir du schéma thématique imposé par la bibliothèque éprouvera probablement des difficultés.

1.2. Déterminer les domaines thématiques

Les départements, d'une bibliothèque à l'autre, ont rarement le même intitulé (cf. annexe 3) et ne recoupent pas les mêmes contenus (cf. annexe 4).

1.2.1. Analyse des départements de plusieurs bibliothèques

1.2.1.1. *Traitement des disciplines universitaires*

Les deux premières bibliothèques départementalisées en France, la bibliothèque municipale de Lyon et la Bibliothèque nationale de France, ont retenu deux découpages assez proches dans leur contenu mais aux appellations différentes.

Les quatre départements thématiques de la BnF (Philosophie, Histoire, Sciences de l'Homme ; Droit, économie, politique ; Sciences et techniques ; Littérature et arts) répondent aux cinq départements thématiques lyonnais (Civilisation ; Société ; Sciences et techniques ; Langues et littérature ; Arts et loisirs), la seule différence notable étant le classement des arts.

En réalité, le découpage en départements semble assez aisé tant que l'on se base sur les disciplines universitaires : sciences pures, littérature, sciences humaines et sciences sociales sont en France une représentation classique du savoir. En effet, selon Valérie Tesnière¹, directrice du département « Philosophie, Histoire, Sciences de l'Homme », la BnF n'a pas cherché à innover mais à reprendre les cadres existants regroupant des domaines bien connus de la recherche, en s'appuyant davantage sur des caractéristiques françaises qu'américaines.

De plus, ériger les sciences et techniques en département révèle tout de même la volonté des bibliothèques de renouer avec un encyclopédisme qui avait pâti de la prééminence des disciplines littéraires.

¹ Propos recueillis lors d'un échange de courriers électroniques en septembre 2001.

Toutes les bibliothèques départementalisées fonctionnent au minimum sur ce schéma quaternaire, voire ternaire s'il y a regroupement des sciences humaines et des sciences sociales.

Par exemple, La Rochelle et Montpellier ont choisi de regrouper dans un même département ces deux ensembles de disciplines pour souligner les liens épistémologiques qui les unissent.

D'autre part, les bibliothèques qui ont choisi de distinguer les sciences sociales des sciences humaines n'ont pas procédé aux mêmes découpages du savoir et ne traitent pas la philosophie, psychologie... (classe 100) de la même façon : en « Civilisation » à Lyon et à Miramas, mais en « Société » à Valence. De même, et contrairement à ce qui est fait ailleurs, la linguistique n'est pas avec la littérature à Montpellier. Ces divergences s'expliquent par le contexte local, comme nous le verrons.

1.2.1.2. *Traitement des domaines non universitaires*

Les bibliothèques de lecture publique sont confrontées au problème des domaines thématiques qui ne sont pas des disciplines universitaires. Si la BnF n'a pas à faire ressortir les loisirs en tant que tels, une bibliothèque municipale ne peut y échapper.

Dans la classification Dewey, les loisirs sont à la suite des arts en classe 700. Parmi les bibliothèques étudiées, quatre ont un département « Arts et Loisirs », gardant ainsi la classe 700 unifiée. Mais deux (Valence et Montpellier) ont choisi de scinder cette classe : les loisirs sont rattachés au département « Sciences » et les arts au département « Littérature ». Ce secteur arts ne comprend d'ailleurs ni la musique (dans le pôle « Musique » à Valence et le pôle « Musique et danse » à Montpellier) ni le cinéma (pôle « Image en mouvement » à Montpellier).

Les domaines relevant de la vie pratique (emploi, formation, santé, droit appliqué...) posent également problème. Intégrer ces documents dans une logique purement disciplinaire ne serait pas satisfaisant, ni

intellectuellement, ni par rapport aux publics qui auraient des difficultés à trouver ces documents.

Le classement par centres d'intérêt peut alors se révéler utile : créer un « point Info-Santé » en « Sciences et techniques », un « point ressources Emploi-formation » et un « Espace Droit pratique » en « Société » comme l'ont fait, entre autres, les bibliothèques de Miramas ou de Valence permet de mettre en valeur des collections souvent très sollicitées, de répondre à des demandes de renseignements immédiats, d'offrir ainsi un réel service de proximité aux publics. Bruno Carbone souligne la nécessité de penser l'articulation de ces secteurs avec les collections des départements pour que les usagers aient la possibilité d'approfondir leurs recherches : « *les différents secteurs de la vie pratique joueraient ainsi le rôle de ce que les libraires appellent les "zones d'appel" par rapport aux "zones de choix" et aux "zones de besoin".* »¹

Pour conclure l'analyse des départements des six bibliothèques étudiées, le graphique présenté en annexe 4 met en valeur les spécificités de chaque établissement. Un modèle unique ne peut être dégagé : la départementalisation n'implique pas a priori une représentation du savoir identique d'une bibliothèque à l'autre. Comme nous le verrons par la suite, ces différences semblent en fait plus liées à des contingences matérielles (architecture du bâtiment, volume des collections...) ou à une prise en compte des publics qu'à une théorie épistémologique.

1.2.2. La question des documents "inclassables"

Définir des départements thématiques pose bien évidemment la question des frontières entre leurs contenus qui rendent difficile le classement des documents généraux et des documents interdisciplinaires.

¹ CARBONE Bruno, De l'esprit des collections, *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n°3, p. 31

1.2.2.1. Les "généralités"

La classification Dewey dispose d'une classe 000 consacrée aux généralités. Cette classe comprend des domaines bien définis (l'informatique, la bibliothéconomie, le journalisme...) qui peuvent s'intégrer à un département. On constate pourtant que ces domaines ne sont pas tous intégrés au même département selon les bibliothèques (cf. annexe 5).

Mais le problème majeur est celui des encyclopédies. Si elles sont éditées sous forme électronique, elles peuvent être accessibles de tous les départements (à condition que la bibliothèque ait acquitté les licences nécessaires), ce qui règle le problème. Concernant les versions imprimées, la bibliothèque peut choisir :

- de les répartir dans tous les départements, quitte à les avoir en plusieurs exemplaires.

La bibliothèque de Lyon a retenu ce principe. Un stagiaire notait que *« la décentralisation du service de référence a déchiré son fonds entre les départements. Il est devenu invisible, qu'il soit mis à part sur des rayonnages avec des signalisations "dictionnaire" ou "encyclopédie" ou, qu'il soit mélangé avec les autres documents comme les "biographies". Il a été oublié et peu utilisé par les usagers. »*¹

- de les rassembler principalement dans un département

La plupart des encyclopédies sont dans le département « Civilisation » à Miramas et en « Histoire et société » à Montpellier. Le choix du département semble donc totalement arbitraire.

- de les regrouper dans espace spécifique, assimilé à une salle de référence.

L'existence d'une salle de référence est étroitement liée à la politique et aux services que la bibliothèque entend proposer à ses publics : le traitement des "généralités" se fait alors en fonction non de leur seul contenu mais de leur usage prévu et souhaité par les bibliothécaires. Nous reviendrons sur cette question dans la deuxième partie de ce mémoire, consacrée aux publics.

¹ ABDEL KADER EL-MAHDI Chérine, *La départementalisation à la Bibliothèque Municipale de Lyon et la notion de référence*, rapport de stage, DPSSIB, ENSSIB, p.82

Il faut cependant souligner que le développement des éditions électroniques des encyclopédies rendra cette question moins cruciale dans les années à venir.

1.2.2.2. L'interdisciplinarité

La départementalisation est souvent présentée par les bibliothécaires comme un moyen d'introduire plus d'interdisciplinarité. Il est certain qu'en rassemblant dans un même espace de domaines proches (en particulier pour les sciences sociales), l'utilisateur aura plus de facilité à mettre en rapport les documents.

L'organisation des collections dans l'espace peut aussi faciliter l'interdisciplinarité. L'exemple de la BnF est ici parlant : si la départementalisation est clairement visible dans l'organisation des salles du haut-de-jardin, elle est plus transparente au rez-de-jardin (l'espace est totalement décroisé et chaque usager peut demander tout type de document quel que soit le sujet et quelle que soit la place qu'il occupe).

Cependant, un document ne peut recevoir qu'une seule cote et n'appartenir qu'à un seul département. La prise en compte de l'interdisciplinarité ne peut qu'être partielle.

Surtout, la départementalisation comporte le risque d'un cloisonnement entre les départements, gérés par des équipes spécifiques, faisant l'objet d'une politique d'acquisition particulière comme nous le verrons en troisième partie. L'unité du savoir pourrait être menacée par l'autonomie dévolue aux départements.

Il semble que le recours au bibliothécaire ou au catalogue informatisé (pour peu que les documents pluridisciplinaires aient fait l'objet d'une indexation précise) soit la meilleure garantie d'introduction de l'interdisciplinarité dans la bibliothèque. Nous verrons dans la troisième partie de ce mémoire que l'interdisciplinarité peut aussi être traitée par le biais des animations.

1.3. Intégrer tous les supports

Un des soucis majeurs de la départementalisation est de mélanger les supports pour donner la primeur à une logique de contenu.

Cette tendance n'est pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire. Les discothèques, en devenant bibliothèques musicales, ont été les premières à intégrer tous les supports suivant en cela les recommandations de Michel Sineux qui dénonçait « *le "génie français" [qui] incline davantage [...] à la séparation des objets (les supports) qu'à la synthèse des contenus (la musique).* »¹ Cette intégration ne se fait pas sans difficultés, notamment intellectuelles : aujourd'hui, une révision de la classification de Massy est en cours d'élaboration dans le but de mieux l'intégrer à la Dewey. Le succès des bibliothèques musicales a été démontré par une enquête² réalisée en 1999 dans neuf bibliothèques musicales : 30 à 40% des usagers qui empruntent des disques audio empruntent également des livres, essentiellement des biographies et des ouvrages d'histoire de la musique.

Cependant, si l'intégration de tous les supports selon une logique de contenu est un des buts de la départementalisation, il ne faut pas croire qu'il s'agit de distiller dans une même proportion tous les supports dans tous les départements. Le souci est plutôt d'analyser le contenu intellectuel des périodiques, cédéroms, cassettes vidéos... pour les intégrer au mieux : par exemple, un département « Sciences et Techniques » proposera une vaste gamme de périodiques pour suivre l'actualité scientifique et assurer ainsi à l'utilisateur l'obtention d'une information pertinente et à jour.

L'intégration des supports autres que le livre suppose que le contenu prime sur le contenant, hypothèse qui est loin d'avoir été démontrée. Nous verrons ainsi que toutes les bibliothèques n'ont pas adopté la même approche dans l'intégration des non livres.

¹ SINEUX Michel, *Musique en bibliothèque : les supports musicaux et la documentation musicale*, p. 23

² PETERS Susanne, RIONDET Odile, GUTTA Antonina, KHAMKHAM Laurence et SEGUI Suzy. Les publics des bibliothèques musicales. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°2, p. 21-29.

2. L'enjeu opératoire : l'accès à l'information

Le but premier de la départementalisation est de donner de la lisibilité aux collections, en particulier dans les grands établissements. Il semble bien que la départementalisation soit plus une pratique qu'une théorie. Ce pragmatisme explique le fait que les bibliothèques départementalisées n'aient pas procédé à la même intégration des supports, au même découpage des contenus et aux mêmes aménagements de la CDD.

2.1. Les aménagements de la Dewey

Le maintien de l'utilisation d'une classification encyclopédique, le plus souvent la CDD, ne signifie pas un usage strict de celle-ci : la définition de départements entraîne obligatoirement un plan de classement non linéaire et des rapprochements entre domaines n'appartenant pas à la même classe.

2.1.1. La départementalisation comme plan de classement : faciliter l'orientation dans la bibliothèque

Les études sur la perception des classifications par les usagers ont montré que ceux-ci s'en servent comme outil d'orientation spatiale : le sens intellectuel de la cote, la notion d'indice, ne sont pas connus des publics¹ ; les catalogues sont peu utilisés et le rayon reste le mode d'accès essentiel au document².

La départementalisation intègre cette donnée en proposant aux lecteurs de s'orienter d'abord grâce à un thème puis grâce aux cotes : « *le plan de classement du libre accès [...] repose sur une double articulation, la Dewey intervenant comme second principe de classement, à l'intérieur d'un*

¹ **DUJOL Anne**, *Le clair et l'obscur ; perception et usages de la classification par le public de la BPI*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, Collection Etudes et recherches, 1985. 48 p.

² **PARMENTIER Patrick**, Les rayons de la bibliothèque ou comment faire son miel, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°1, p.46-51

département et sous l'égide d'une "discipline".»¹ Avec ce plan de classement plus explicite, la départementalisation vise à faciliter la démarche de l'utilisateur.

2.1.2. Conséquences dans l'usage de la classification

Les départements, premier niveau d'organisation des collections, priment sur la classification et entraînent donc des adaptations de celle-ci car « *l'encyclopédisme de la Dewey, traduit dans sa structure décimale, ne correspond pas à l'encyclopédisme fragmenté, filtré par la logique des départements thématiques [...]* »²

Pour donner naissance à des départements cohérents, la linéarité de la Dewey n'est pas respectée : la linguistique (classe 4) est ainsi souvent rapprochée de la littérature (classe 8) dans un département « Langues et littérature ».

La départementalisation permet aussi de remédier à des écartèlements moins visibles imposés dans la Dewey : à La Rochelle et Valence, par exemple, l'indice 650 (entreprise, comptabilité...) appartient respectivement au département « Pensée, société, civilisation » et au département « Société » regroupant la classe 300. D'autres exemples sont présentés en annexe 5.

Il ne faut cependant pas croire que le contenu des départements thématiques relève de la seule volonté des bibliothécaires : des contraintes matérielles ont souvent présidé aux arbitrages.

2.2. Des découpages thématiques tributaires du contexte local

Les divergences dans l'intitulé des départements et dans leur contenu sont souvent explicables par les contraintes qui pèsent sur les établissements.

¹ BEGUET Bruno et HADJOPOULOU Catherine, Les collections en libre accès de la Bibliothèque nationale de France : organisation par départements et usage de la Dewey, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, n°4, 1996, p. 41

² BEGUET Bruno et HADJOPOULOU Catherine, op. cit., p.41

2.2.1. Contexte socio-démographique et/ou universitaire

Les publics fréquentant habituellement la bibliothèque avant qu'elle ne soit départementalisée, ou les publics visés lors de la construction d'une nouvelle bibliothèque départementalisée sont à l'origine de certains arbitrages dans l'organisation des collections.

Par exemple, la médiathèque de Valence a la particularité d'être à la fois une bibliothèque de lecture publique et une bibliothèque universitaire. Selon sa directrice, Mme Heranz¹, la départementalisation est un moyen de faire coexister les deux types de publics. Cet objectif a présidé à la définition du contenu des pôles thématiques. Ainsi, la présence d'étudiants en sciences (et donc de collections de niveau universitaire) nécessitait le rattachement d'un domaine attrayant pour le public traditionnel de la bibliothèque municipale : cette contrainte a donné naissance au département « Sciences et loisirs ».

La bibliothèque de Montpellier a également choisi de regrouper les loisirs et les sciences au regard de ses publics : ce département mélange les documentaires adulte et jeunesse (cf. annexe 7) et ce sont ces deux domaines thématiques qui se prêtent le mieux à la mixité des publics, selon les bibliothécaires de Montpellier.

Par ailleurs, chaque bibliothèque est insérée dans un paysage documentaire qui lui est propre. Ainsi, à la Bibliothèque nationale de France, les sciences politiques sont rattachées au département « Droit, économie, politique » alors qu'au SICD2 de Grenoble elles sont dans le pôle thématique « Histoire » parce que l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble dispense des enseignements plus proches des sciences humaines et sociales que des sciences juridiques.

2.2.2. Contraintes architecturales

Ce sont probablement les données architecturales qui conditionnent le plus la définition des départements thématiques.

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en octobre 2001.

En ce qui concerne les bâtiments récents, elles jouent de manière marginale, pour peu que le dialogue entre les bibliothécaires et l'architecte ait été correctement mené. De plus, ces bâtiments, qu'il s'agisse de Limoges, La Rochelle, Montpellier, ou Marseille, ont été conçus autour des principes de lisibilité et de flexibilité¹ : les grands plateaux décloisonnés s'adapteront aux contraintes découvertes a posteriori.

La question est toute autre dans les bibliothèques qui ont procédé à une départementalisation dans un bâtiment préexistant. Ainsi, dans le projet lyonnais d'origine, les départements « Société » et « Civilisation » ne devaient faire qu'un ; mais deux salles existaient et il était impossible d'abattre la cloison. A Valence, l'ouverture d'un nouveau service (un espace multimédia consacré à la culture scientifique et technique) a conduit à la suppression pure et simple d'un département (le pôle « Relais »), faute de place.

Il ne faut cependant pas surestimer ces contraintes matérielles. Des contraintes d'organisation interne, en particulier la taille des équipes chargées d'un département ont aussi influencé les découpages du savoir.

De plus, même si les bibliothécaires ne sont pas toujours entièrement satisfaits de leurs bâtiments, ils ont souvent réussi à les rendre fonctionnels : ils se sont affranchis des anciens espaces dévolus à des usages ou des supports définis.

2.3. L'intégration des non-livres, une question épineuse

L'idée de réunir en un même espace toutes les informations afférentes à un même thème quel que soit le support n'a pas été mise en œuvre de la même façon dans toutes les bibliothèques. Le tableau présenté en annexe 5 détaille les choix fait par les six bibliothèques étudiées.

¹ GERMAIN Marc et LORIUS Marion, Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 45, n°3, 2000, p. 44-46.

2.3.1. Des situations très différentes d'une bibliothèque à l'autre

Dans un article faisant le point sur la situation des vidéothèques en France, deux membres de l'association "Images en bibliothèques" affirment qu'« *en 2001, l'audiovisuel n'occupe pas un espace spécifique dans la grande majorité des bibliothèques municipales. [...] Une tendance se dessine : les films de fiction sont classés par réalisateur, et les films documentaires ont un classement multisupports par thème, au milieu des livres.* »¹

Si cette tendance est tout à fait conforme à l'esprit de la départementalisation, nous avons cependant constaté de nombreuses divergences dans les bibliothèques étudiées. La composition des collections, la présence de tous les types de supports et leur volume respectif les expliquent en partie. Mais l'intégration ou la non-intégration relève aussi d'un choix affirmé dans chaque bibliothèque.

2.3.1.1. Les disques compacts audio

Les documents sonores posent le moins de problème car la plupart concernent un seul thème : la musique. Ils sont alors regroupés dans un espace Musique au sein du département « Arts » ou dans un département autonome.

La question est plus délicate pour les disques non musicaux. La logique de la départementalisation, la plus souvent suivie, veut qu'ils soient répartis dans les départements concernés (les discours d'hommes politiques en « Société » par exemple), au risque cependant d'être invisibles aux yeux du public compte tenu de leur faible nombre.

2.3.1.2. Les vidéos

Les documents audiovisuels (cassettes vidéo, DVD...) sont plus délicats à traiter en raison de leur statut. La question des droits joue en effet un rôle non négligeable : peut-on intégrer de la même façon un fonds de cassettes

¹ LAVEST Marie et MARGOT Dominique. Où en sont les vidéothèques aujourd'hui ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°5, p. 38

vidéo en prêt et un fonds en consultation sur place ? Par exemple, Montpellier dispose depuis 1995 d'un fonds en consultation sur place à la Médiathèque Fellini. La construction de la Bibliothèque Centrale a été l'occasion de réfléchir au rôle de cette médiathèque, devenue département « Image en Mouvement ». Ce sont donc des données tenant à l'histoire de la bibliothèque qui expliquent l'absence de cassettes vidéo à la Centrale.

Dans les bibliothèques proposant des collections en prêt, les vidéos sont traitées par contenu : la fiction trouve naturellement sa place au sein d'un département « Arts » tandis que les documentaires sont classés par sujet dans les départements concernés. Seule la bibliothèque de Limoges ne pratique pas ce mélange : éclater une collection de vidéos documentaires revient à nier la spécificité et la qualité artistique de ce genre cinématographique. Il est certain que la départementalisation assure mal la lisibilité du cinéma documentaire puisqu'elle invite à émietter l'œuvre de Depardon en « Société », « Civilisation », « Sciences et techniques », ce que de nombreux vidéothécaires refusent.

Cet argument, dans la droite ligne de la vision « documentariste » qui a donné naissance en France aux premières vidéothèques doit être discuté : il existe effectivement un cinéma du documentaire, dont l'intérêt ne tient pas seulement au sujet traité, et les bibliothèques se doivent de le promouvoir.

C'est ce souci qui a conduit la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), lors de son réaménagement en 2000, à rassembler ses collections vidéos auparavant éclatées dans les différents espaces. Les 2 200 vidéos n'avaient aucune visibilité au milieu des 350 000 monographies. Mme Blanc-Montmayeur souligne¹ cependant que cette décision a été motivée par le pragmatisme (constat d'une baisse drastique et constante de la consultation des documentaires), et non par une quelconque théorie selon laquelle la départementalisation serait une menace pour le cinéma documentaire.

Une bibliothèque comme la BPI qui possède une collection centrée sur l'aspect artistique de ce cinéma peut être amenée à rassembler sa collection.

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

Cependant, le public est aussi demandeur de vidéos sur un peintre, un pays... sans recherche de la qualité artistique du document. Il semble dommage de renoncer à l'intégration des vidéos documentaires dans une bibliothèque où le cinéma du documentaire est minoritaire par rapport à ces vidéos "informatives". De plus, une recherche sur le catalogue ou une animation rendra sa cohérence à l'œuvre d'un documentariste comme Raymond Depardon et le bibliothécaire pourra toujours orienter les usagers dans les différents départements.

2.3.1.3. *Les cédéroms*

Il s'agit d'un support encore relativement récent dans les bibliothèques publiques mais son apparition a nourri la réflexion autour de la départementalisation. Comment intégrer un document multimédia dans la médiathèque traditionnelle ? Faut-il le confier à la section discothèque parce que son équipement et les manipulations physiques se rapprochent de celles d'un disque audio ? Faut-il le confier à la vidéothèque parce que le statut juridique (droit de prêt / licence de consultation...) se rapproche du régime des vidéos ? Faut-il créer une « cédéromothèque » ? Il semble plus cohérent de traiter le cédérom à partir de son contenu. Ainsi, lorsqu'ils sont en prêt, ils sont mélangés dans les départements. Le problème qui se pose alors est celui de leur visibilité et de la nécessité de trouver un mobilier permettant une mise en valeur de ce support.

2.3.1.4. *Les périodiques*

Si les réticences des bibliothécaires à l'intégration des vidéos documentaires tiennent à une volonté de promotion (voire de pédagogie), la difficulté concernant les périodiques tient surtout à l'existence d'un public spécifique et massif. Pour ces "butineurs", qui ne fréquentent la bibliothèque que pour lire des magazines, des salles d'information ont parfois été créées.

En réalité, on peut se demander si les bibliothécaires ne plaident pas pour un espace réservé à ce public aux besoins spécifiques pour ne pas avoir à trancher la question du contenu et du niveau intellectuel des périodiques. En effet, s'il ne fait aucun doute que les périodiques spécialisés doivent être

dans le département concerné, les périodiques "grand public" entrent difficilement dans le schéma de la départementalisation : les magazines *Elle* ou *Télérama* doivent-ils être en « Loisirs » ou en « Société » ? Créer un « kiosque », un « forum », ou une « salle d'actualité » peut être aussi un moyen de ne pas trancher. Mais nous verrons dans la deuxième partie de ce mémoire que les bibliothèques qui ont refusé l'intégration des périodiques l'ont fait au nom d'une stratégie envers les publics.

2.3.2. Faut-il départementaliser les ressources électroniques ?

Les ressources électroniques dans les bibliothèques sont à l'heure actuelle de plusieurs types : les cédéroms de prêt, que nous avons déjà évoqués, les réseaux de cédéroms, le réseau Internet, et les périodiques électroniques. Comme ces derniers sont encore très peu répandus dans les bibliothèques de lecture publique, nous nous attacherons au traitement des réseaux de cédéroms et des accès Internet dans le cadre d'une départementalisation.

Le débat sur l'introduction d'Internet dans la bibliothèque fait encore rage, la question étant de savoir s'il faut tout mettre à disposition des usagers (au risque de voir la bibliothèque se transformer en un cybercafé) ou sélectionner des sites jugés utiles (au risque de rendre infructueuses ou incomplètes les recherches documentaires). Dominique Lahary résume ainsi le problème : « *Il y a contradiction entre la démarche traditionnelle des bibliothécaires, consistant à sélectionner des unités bibliographiques, et le Web, qui est une soupe à grumeaux (un fatras de ressources fluctuantes au milieu desquelles surnagent des unités bibliographiques isolables). Si le bibliothécaire ne veut faire que ce qu'il a toujours fait, il tente d'aspirer et de référencer quelques grumeaux, dans une démarche documentaire cohérente avec le traitement de sa collection physique. Il trahit alors le média.* »¹

C'est pour cette raison que la plupart des grandes bibliothèques proposent à leurs usagers des accès Internet totalement libres (bien que souvent limités

¹ LAHARY Dominique, Le multimédia et les bibliothécaires : une histoire de mots, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, n°186, 1^{er} trimestre 2000, p.11

dans le temps) et que celles qui ont mis en place des annuaires de sites pour guider leurs usagers dans la recherche documentaire les proposent en plus des accès libres (cf. annexe 6).

Dans le cadre d'une départementalisation, la question est de savoir comment présenter ces sélections de sites et le réseau de cédéroms. Faut-il dans le département « Sciences et techniques » ne donner accès qu'aux sites scientifiques et qu'aux cédéroms relevant des sciences ? C'est à terme ce que souhaiterait faire la bibliothèque de Montpellier.

Pourtant, il nous semble que les ressources électroniques sont celles pour lesquelles la logique de départementalisation est la moins évidente. La départementalisation oblige à une logique d'exclusion pour les documents physiques. Mais comme les ressources électroniques n'induisent pas de contraintes matérielles d'espace, il nous semble dommage de ne pas donner accès à un annuaire de tous les sites Internet référencés par la bibliothèque et à l'ensemble d'un réseau de cédéroms, quel que soit le département dans lequel le poste de consultation est installé.

Les modalités techniques de présentation des ressources électroniques sont variées : par exemple, l'utilisateur peut avoir accès à l'ensemble des ressources ordonnées selon les intitulés des départements de la bibliothèque, ou bien par défaut aux ressources du département dans lequel il est situé puis à celles des autres départements.

Ces modes de présentation des ressources électroniques auraient l'avantage d'offrir la possibilité d'un "butinage virtuel", de rendre à la bibliothèque sa globalité et l'encyclopédisme de ses ressources et de gérer au mieux l'interdisciplinarité. Les ressources électroniques le permettent, il serait dommage de s'en priver.

2.3.3. Les difficultés d'un classement multisupport intégral

Une fois décidée l'intégration des supports autres que le livre, reste à savoir comment présenter ces collections multimédias. Le classement multisupport intégral est une solution.

Pratiqué à la Médiathèque des Temps Modernes de Taverny depuis 1993, il consiste à choisir un cadre de classement commun, la classification Dewey, à tous les supports. Sur le même rayonnage coexistent ainsi livres, disques compacts, vidéos, cédéroms.... consacrés à un même sujet. L'intérêt est d'offrir une documentation plus complète à l'utilisateur sur un sujet donné et de « [...] désacralise[r] la culture écrite en la faisant cohabiter avec les autres supports culturels »¹ pour éviter la marginalisation des publics attachés à un support spécifique.

Ce type de classement est lié à la taille des collections multimédia : il semble difficile de mélanger 200 cédéroms à 60 000 livres, au risque de noyer les premiers. Pourtant, la taille des collections, au-delà d'un minimum requis, n'est pas un critère si déterminant que cela : parmi les bibliothèques étudiées, celles de Lyon et de Miramas pratiquent ce type de classement, alors que leurs collections sont sans commune mesure.

Choisir un classement multisupport intégral relève à notre sens de la volonté de pousser la logique de la départementalisation jusqu'au bout. Car le classement multisupport n'est une fin en soi mais implique un réel travail sur le contenu des documents : la complémentarité des supports ne naît pas de leur seule cohabitation dans un rayon mais d'une réflexion globale en terme de développement des collections et de cohérence intellectuelle.

Dans d'autres bibliothèques départementalisées, le classement multisupport intégral a été écarté : s'il semble intellectuellement satisfaisant, si l'idée d'une désacralisation du livre et l'espoir d'une attractivité nouvelle de la bibliothèque est séduisante, il n'en demeure pas moins que le mélange de tous les documents dans les rayons va à l'encontre des pratiques constatées et « ignore[...] le mode d'appropriation par le public qui, quel que soit le classement, va utiliser la bibliothèque selon son propre désir et non ceux, projetés, des bibliothécaires. »² Le classement multisupport intégral est

¹ PANSU Alain, Organisation des collections dans l'espace, *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°170, 1^{er} trimestre 1996, p.8

² DEBRION Philippe. Classer/penser, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1995, n°166, p.52

encore perçu comme un pari sur les possibilités d'adaptation des publics, pari que de nombreuses bibliothèques ne veulent pas relever.

Cette évocation du classement multisupport intégral montre à quel point la bibliothèque ne peut pas faire l'économie d'une analyse des publics.

Les bibliothécaires balancent sans cesse entre l'exigence d'un ordonnancement du savoir intellectuellement satisfaisant et la nécessité de donner des clés d'accès efficaces aux usagers. Si la départementalisation n'est pas une théorie épistémologique du savoir, elle engendre une prescription envers les publics et s'éloigne ainsi d'une simple présentation des collections.

Nous avons démontré que c'était également un outil opératoire d'accès à l'information, un type de classement supposé mieux correspondre aux publics. Il faut désormais discuter cette hypothèse et s'interroger sur les conséquences de la départementalisation sur les publics.

DEUXIEME PARTIE

La mise en libre accès de collections départementalisées : conséquences sur les publics

Par le simple fait de regrouper les collections par thèmes, la départementalisation pourrait avoir des conséquences sur les publics : elle suppose que les publics raisonnent par contenu thématique et non plus en fonction d'usages, de niveaux ou de supports. Nous verrons en quoi ce mode de présentation des collections vise à attirer de nouveaux publics et à mélanger les usagers.

Dans un deuxième temps, nous émettrons des hypothèses sur le comportement des publics dans le cadre d'une bibliothèque départementalisée, en reprenant les analyses de plusieurs sociologues menées dans le cadre du libre accès d'une bibliothèque traditionnelle.

Nous verrons ainsi que si le département est une unité documentaire, il est aussi une unités de services.

1. Départementaliser pour attirer et mélanger les publics ?

Toute réorganisation ou toute nouvelle construction d'une bibliothèque a pour objectif d'accroître la fréquentation des usagers. La départementalisation intègre cette donnée de manière plus ou moins explicite d'un établissement à l'autre en faisant des départements ou d'un espace particulier un "produit d'appel" pour l'ensemble de la bibliothèque.

Outre la volonté de conquérir de nouveaux publics, la départementalisation amène aussi à faire coexister tous les publics. Nous verrons cependant que coexistence ne veut pas forcément dire mélange.

1.1. Attirer de nouveaux publics

1.1.1. Mettre en avant des contenus thématiques

En présentant les collections par contenu, la départementalisation est un moyen d'attirer des publics qui recherchent des informations sur un domaine spécifique.

Ainsi, le regroupement des collections scientifiques dans un département ad hoc est un moyen d'attirer des catégories de publics jusque là souvent sous-représentées dans les bibliothèques (les médecins par exemple). Désormais, la bibliothèque peut leur indiquer qu'ils trouveront de la documentation et des services relatifs à leurs préoccupations. Et il est probable que ces publics s'approprient plus facilement la bibliothèque, se sentant chez eux dans un département.

Par ailleurs, la bibliothèque peut choisir de mettre l'accent sur un domaine thématique par le jeu de la localisation géographique des départements. Il n'est pas neutre pour la bibliothèque de Lyon par exemple d'avoir situé le département « Arts et Loisirs » au rez-de-chaussée, le long d'une grande baie

vitree donnant sur l'exterieur. Cela correspond a la volonte d'attirer un public qui soit autre que le public etudiant.

C'est d'ailleurs souvent en rez-de-chaussee que les bibliotheques qui proposent des salles d'actualite les ont situees.

1.1.2. Les espaces d'information, invitation a entrer dans la bibliotheque

Plusieurs bibliotheques ont choisi de creer un "espace d'information"¹.

Leur point commun est de correspondre a des espaces non-departementalises (i.e. non centres sur un domaine thematique specifique) et de mettre en avant la notion d'actualite.

Architecturalement, ces espaces se veulent plus conviviaux que le reste de la bibliotheque (le forum des periodiques de Limoges est implante dans un jardin d'hiver). Tous situes a l'entree de la bibliotheque, ils proposent aux usagers de confortables chauffeuses et des documents sur des presentoirs attrayants rappelant le mobilier utilise en librairie. Ces espaces sont donc conqus comme une vitrine, comme le lieu qui poussera les non-usagers a franchir le seuil de la bibliotheque.

Reste a savoir ce que l'utilisateur trouve dans de tels espaces et comment ceux-ci s'integrent a l'ensemble de la bibliotheque.

Les situations sont tres differentes d'un cas a l'autre. En presentant les periodiques et les dernieres nouveautes litteraires, la bibliotheque de La Rochelle s'est inspiree de la salle d'actualite qui existait a la BPI alors meme que celle-ci renonçait a cette formule, trop lourde a gerer, pour proposer une simple salle de presse. Le forum des periodiques de Limoges est une salle de presse qui propose aussi un service d'orientation des lecteurs. Le forum de l'actualite de Montpellier se rapproche d'un service de reference, puisque, outre tous les periodiques, sont presentes des ouvrages de reference, departement par departement.

¹ Sous ce terme, nous regroupons la salle d'actualite de La Rochelle, le forum de l'actualite de Montpellier, le forum des periodiques de Limoges et la salle de presse de la Bibliotheque Publique d'Information.

L'articulation de ces espaces avec les départements de la bibliothèque s'apparente à l'articulation qui existe entre les services d'accueil, d'orientation et d'information.

La taille de certains établissements, comme la Bibliothèque Centrale de Montpellier ou la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges, a abouti à une distinction entre accueil / orientation et information : « [...] l'activité d'information générale s'est en effet rapidement assimilée à une orientation sommaire et à une salle d'actualité [...] alors que le service central de référence prend en charge des recherches approfondies, avec une fréquentation, de ce fait, en grande partie scolaire ou universitaire »¹. En effet, les bibliothèques de Limoges et de La Rochelle ont voulu, en créant ces espaces d'information, renforcer l'image "grand public" de leur établissement.

Néanmoins, on constate « [la] grande diversité dans le traitement des espaces d'informations [et] une certaine imprécision dans les définitions »² due aux relations entretenues avec un service de référence.

1.2. Mélanger les usages et les niveaux

La départementalisation vise à rompre avec les discriminations traditionnellement utilisées, dont la discrimination par usages et par niveaux documentaires.

1.2.1. Les usages

La discrimination par usage aboutit notamment à la distinction entre salle de prêt et salle d'étude. Elle donne aussi sa légitimité aux salles de références. C'est cette organisation qui est en partie remise en cause par la départementalisation.

¹ LAMY Jean-Philippe, Les espaces d'information : éléments de programmation, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.85

² LAMY Jean-Philippe, op. cit., p.83

Les traditionnelles salles de référence proposent aux lecteurs des documents de référence exclus du prêt.

Cette notion mérite une définition précise : « *si l'on en croit le Harrod's Librarian Glossary, les ouvrages de référence peuvent se définir comme des ouvrages exclus du prêt et proposés en libre accès aux utilisateurs, dans une perspective d'utilisation régulière. Ils sont généralement consultés pour obtenir une information élémentaire. On les cite plus souvent qu'on ne les lit. On notera que cette définition, qui fait la part belle au critère de la fréquence de consultation, englobe aussi bien les dictionnaires et les encyclopédies que des ouvrages généraux faisant autorité dans un champ disciplinaire.* »¹ Les deux aspects caractéristiques de la référence sont donc l'usage (la consultation sur place) et le contenu (une œuvre de compilation ou une œuvre faisant le point sur une question disciplinaire).

Pour les bibliothèques départementalisées, le contenu des usuels pose problème quand il ne correspond pas aux départements définis par la bibliothèque. Nous avons déjà évoqué cette question des encyclopédies et dictionnaires qui relèvent de la classe Dewey 000 et s'insèrent donc difficilement dans un département (cf. annexe 5). Maintenir une salle de référence peut être un moyen de régler cette question des documents difficiles à classer dans le cadre de la départementalisation.

Mais ce choix est plus souvent motivé par la volonté des bibliothécaires de promouvoir le travail sur place des usagers dans une salle spécifique où la tranquillité est garantie.

Ainsi, parmi les bibliothèques étudiées, plusieurs ont refusé de pousser la logique de départementalisation à son terme et ont maintenu l'existence d'une salle de référence (cf. annexe 3). A Montpellier, la « salle Occitanie et Recherche » peut être assimilée à une salle de référence, qui sera à terme dotée d'un système de réservations de places. Un service de renseignements rapides est par ailleurs assuré au « Forum de l'actualité ». De même, le pôle

¹ CORDIER-ROMIEU Florence, LAMY Jean-Phillipe, MAFFRE DE LASTENS Jean-Michel, PINTAT Roland et VIALARON Laurence. *Plan de classement des collections d'histoire géographique à l'Ecole Normale Supérieure Lettres*. Dossier collection. DCB9. Enssib, 2001, p.10

« Relais » de la bibliothèque de Valence, avant sa disparition en 2000, abritait toutes les encyclopédies et correspondait à un service de renseignements rapides. A Limoges, le choix est encore plus net : tous les usuels sont rassemblés dans l'« espace de références » animée par un personnel formé spécifiquement.

Ces trois exemples montrent que la distinction n'est pas aisée entre renseignements bibliographiques, renseignements rapides, aide à la recherche documentaire grâce à une collection encyclopédique d'usuels.

Ce flottement de la notion de service de référence préexistait à la départementalisation : Bertrand Calenge sentait en 1996 la nécessité de préciser que le service de référence est « [...] *une fonction organisée de réponse personnalisée à une demande explicite d'information documentaire ou de documentation. [...] On constate que le service de référence n'est ni une salle d'usuels, ni une salle d'études, ni une salle des catalogues : nous ne sommes plus dans un contexte d'offre documentaire mais dans un système de satisfaction de la demande.* »¹

C'est précisément pour répondre à la demande des usagers que d'autres bibliothèques départementalisées ont choisi de supprimer la salle de référence. Patrick Bazin souligne² que, paradoxalement, cette suppression d'un lieu dédié à la référence conduit au renforcement du service en le répartissant dans les différents départements.

En effet, la départementalisation est dans son principe incompatible avec le maintien d'une salle de référence qui opère une discrimination des documents en fonction de leur usage et non de leur contenu. Néanmoins, elle est tout à fait compatible avec un service de référence, ou plutôt des fonctions de références dans chaque département : les bibliothécaires, spécialisés dans un domaine thématique, seront mieux à même de satisfaire les demandes des usagers.

Nous parlons ici de fonctions de référence des bibliothécaires spécialisés dans un département car créer un service de référence dans chaque

¹ CALENGE Bertrand, *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, p.185-186

² Propos recueillis au cours d'un entretien en novembre 2001.

département nécessiterait la mise en place d'une logistique lourde (outils, formation des personnels, présence en salle permanente et suffisante...), ce qui semble peu probable compte tenu des moyens actuels des bibliothèques.

1.2.1.2. *Mélanger les documents en prêt et les documents en consultation sur place*

Lorsque la suppression de la salle de référence est décidée, il reste à savoir comment présenter les usuels dans chaque département.

Le directeur de la bibliothèque de La Rochelle a laissé chaque département s'organiser à sa guise. Ainsi, le département « Pensée, société, civilisation » a décidé de rassembler les usuels dans un "espace encyclopédies" alors que dans tous les autres départements usuels et documents en prêt sont mélangés sur les rayonnages. C'est ce mélange sur les rayons qui prévaut également à Lyon, Valence et Miramas.

On peut penser que cette présentation des usuels a finalement peu d'importance pour les usagers, tant que la bibliothèque observe une politique claire et est capable d'orienter les lecteurs vers les documents recherchés.

1.2.2. Les niveaux

Le regroupement de la documentation au regard de son contenu et non de son niveau intellectuel est une réelle innovation pour les bibliothèques universitaires traditionnellement scindées en bibliothèques de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle, en accord avec les instructions ministérielles de 1962.

En mettant en œuvre une organisation en pôles thématiques, le Service Interétablissements de Coopération Documentaire des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 (SICD2 de Grenoble) a décidé en 1998 de mettre fin « [à] la répartition des collections par niveau d'étude [qui] est d'un intérêt médiocre : veut-on empêcher les étudiants de premier cycle d'accéder à de vrais livres ? veut-on retarder le moment où un étudiant en langues se jettera dans la lecture des textes ? [...] »¹. L'ancienne directrice du SICD2, Mlle Icardo, reconnaît² que la coexistence des étudiants de 1^{er} cycle et des

¹ ICARDO Marie-Noëlle, L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.91

² Propos recueillis lors d'un entretien en septembre 2001.

chercheurs est un réel pari. Mais il est justifié par la situation antérieure où l'extrême cloisonnement par niveaux était préjudiciable à tous.

L'enjeu des niveaux concerne également les bibliothèques de lecture publique, a fortiori pour les établissements importants.

Mais alors que la Bibliothèque Centrale de Montpellier est construite sur « [...] l'idée classique d'une nécessaire progressivité dans la spécialisation des zones documentaires depuis le forum de l'actualité jusqu'à la salle de consultation de la réserve précieuse »¹, ce principe de spécialisation n'est pas affirmé aussi clairement dans les autres établissements.

En réalité, il semble que la question des niveaux joue à l'échelle des départements. La départementalisation, en supposant une certaine autonomie dans la politique d'acquisition (comme nous le verrons dans la troisième partie de ce mémoire) permet de ne pas afficher les mêmes objectifs de niveau d'un département à l'autre pour tenir compte au mieux des exigences de publics diversifiés.

1.3. Décloisonner la section jeunesse ?

La plupart des bibliothèques publiques constatent avec impuissance la baisse de fréquentation des jeunes usagers au moment de leur passage de la section jeunesse vers la section adulte.

Par ailleurs, la qualité de la production éditoriale jeunesse depuis plus d'une dizaine d'années a amené des adultes à consulter des documents destinés théoriquement aux jeunes lecteurs : en terme de contenu, la littérature jeunesse pose le problème du passage du documentaire d'éveil au documentaire d'initiation qui peut intéresser tout type de publics, et pas seulement les enfants.

Ces deux éléments ont amené les bibliothécaires à s'interroger sur la pertinence de la distinction entre section jeunesse et section adulte. Certains ont opté pour le decloisonnement de la section jeunesse et poussent la logique de la départementalisation jusqu'à mettre fin aux distinctions par âge

¹ GUDIN DE VALLERIN Gilles, op. cit., p.59

des publics. A contrario, d'autres proposent aux enfants et aux adolescents des espaces et des collections spécifiques.

1.3.1. Principe et applications

La bibliothèque de Marne-la-Vallée Val-Maubée a opté dès 1987 pour le décroissement : si les livres de fiction pour la jeunesse sont toujours classés à part, les documentaires sont mélangés sur les rayons, une pastille permettant aux enfants d'identifier ceux qui leur sont prioritairement destinés. Ce type d'organisation documentaire implique des coûts budgétaires moindres en matière documentaire (les doublons entre la section jeunesse et la section adultes sont de fait évités) et permet une utilisation familiale de la bibliothèque. La directrice, Hélène Jacobsen, se réjouit de « [...] *l'appropriation familiale du lieu qui renforce la notion d'accompagnement des adultes indispensable pour l'apprentissage de la lecture.* »¹ La volonté de brassage des publics est clairement énoncée comme le but du décroissement de la section jeunesse.

La Bibliothèque Centrale de Montpellier a opté pour ce décroissement de principe tout en le mettant en place différemment (cf. annexe 7) : les documentaires jeunesse et adulte sont sur les mêmes rayonnages dans le seul département « Sciences et Loisirs ». Les autres départements, quant à eux, disposent d'espaces pour les adultes et pour la jeunesse différenciés.

Le décroissement correspond à Montpellier à une stratégie de conquête des publics. La bibliothèque a ouvert ses portes trop récemment pour que des conclusions soient tirées de manière définitive. Actuellement, le personnel constate que le décroissement fonctionne surtout dans le département « Sciences et Loisirs ». Mais même si toute la bibliothèque est ouverte aux enfants, ils fréquentent peu les autres départements s'ils ne sont pas accompagnés. La taille de l'établissement y est certainement pour beaucoup.

¹ JACOBSEN Hélène, Section des jeunes et section des adultes : faut-il décroisser ?, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.44, n°3, 1999, p.77

On peut quand même se demander si le décloisonnement ne joue pas en fait contre l'autonomie des enfants en obligeant le recours à un adulte.

1.3.2. Critiques

Le décloisonnement suscite beaucoup d'intérêt¹, d'interrogations mais aussi de critiques dans la profession.

1.3.2.1. Questions déontologiques

Tout d'abord, certains bibliothécaires, comme Patrick Bazin avec lequel nous avons abordé cette question lors d'un entretien, estiment qu'il est impossible de mélanger les documentaires pour des raisons déontologiques : tout documentaire n'est pas à mettre dans les mains d'un enfant. Et comme il est impossible de mettre un bibliothécaire derrière chaque enfant, aucun contrôle ne peut être fait. La responsabilité de la bibliothèque pourrait être engagée ; cette question se pose déjà pour les accès Internet dans la section jeunesse, autant éviter qu'elle ne se pose pour les collections. C'est une des raisons qui a poussé à l'abandon du projet de décloisonnement de la section jeunesse dans la nouvelle médiathèque de Vaise.

1.3.2.2. Usage documentaire contre usage du lieu

Surtout, le décloisonnement, partant du principe que la bibliothèque appartient aux enfants autant qu'aux adultes, oblige à la coexistence des publics.

Or, le comportement des enfants peut être un facteur de gêne pour les adultes et les enfants peuvent également souffrir de ne pas avoir un espace qui leur soit entièrement dédié, à l'abri du regard des adultes.

Ardent défenseur du maintien d'un espace jeunesse, l'architecte de la Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges, Pierre Riboulet, affirme « [la nécessité] de prévoir pour [les enfants] dans le bâtiment des endroits capables de les accueillir de la meilleure façon. [...] Il est également indispensable que les enfants "voient" toutes les parties de la bibliothèque, en particulier les salles de lecture des adultes sans pour autant avoir à les

¹ La bibliothèque de Miramas envisage de décloisonner sa section jeunesse.

traverser, ce qui garantit le silence et la tranquillité. »¹ C'est bien cette question du silence et de la tranquillité qui pose problème.

En effet, le débat autour du décloisonnement de la section jeunesse met en lumière la distorsion qui existe entre l'usage documentaire de la bibliothèque et l'usage du lieu. Les tenants du décloisonnement proposent aux enfants un contrat moral qu'Hélène Jacobsen résume ainsi : « [...] *en échange de cette considération égale, le public, et en particulier le public des enfants, est tenu de respecter les autres utilisateurs du lieu. [...] Son comportement doit être compatible avec l'usage du lieu par des adultes. Il n'a aucune prérogative particulière, aucun territoire où il bénéficierait d'une sorte d'impunité en fonction de son âge.* »²

Ce "donnant-donnant" (usage de toutes les ressources documentaires contre usage du lieu conforme aux aspirations des adultes) est un réel pari sur les capacités de tolérance des publics jeunesse et adulte l'un envers l'autre. Une enquête auprès des publics montpelliérains serait nécessaire pour démontrer la réussite ou non de ce pari.

1.3.3. Comment organiser la section jeunesse d'une bibliothèque départementalisée ?

La très grande majorité des bibliothèques de lecture publique ont conservé aujourd'hui une section jeunesse. Dans les bibliothèques départementalisées se pose la question de la présentation des collections jeunesse.

Nous avons fait l'hypothèse que celle-ci reflèterait les découpages thématiques valables pour les collections adultes, de manière à faciliter le passage des jeunes vers les espaces adultes. Le constat est tout autre : seule la bibliothèque jeunesse de Miramas est une "mini-bibliothèque" départementalisée (la signalétique reprend les intitulés des départements adultes et les mêmes regroupements de la Dewey sont effectués). En fait, les bibliothécaires interrogés ne voient pas la nécessité de reproduire à une plus petite échelle une bibliothèque départementalisée.

¹ **RIBOULET Pierre**, L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.44, n°3, 1999, p.70

² **JACOBSEN Hélène**, op. cit., p.77

Tout d'abord, la littérature jeunesse, écrite par des adultes pour des enfants, véhicule fréquemment une vision du monde qui s'apparente à une prescription : le classement en centres d'intérêt ("nature", "animaux"...) est souvent mieux adapté que la départementalisation qui s'appuie en partie sur des logiques disciplinaires.

Ensuite, la taille des équipes jeunesse ne permet pas une organisation départementalisée en interne. Il ne s'agirait donc que d'une présentation des collections et nous verrons que les regroupements thématiques ne satisfont pas tous les publics. Dans la mesure où il est possible de proposer une autre organisation du libre accès pour la jeunesse, les bibliothécaires ont préféré cette solution.

1.3.4. Les adolescents

Il reste à savoir ce que l'on entend par section jeunesse. La définition du public jeunesse, en fonction de l'âge des usagers, varie d'une bibliothèque à l'autre.¹ Ces âges, définis arbitrairement, correspondent rarement à des changements notables dans la vie de l'enfant.²

Une fois atteinte la limite d'âge, les enfants deviennent des adolescents. La bibliothèque leur propose souvent un statut spécifique qui leur permet d'emprunter des documents adultes et des documents jeunesse et signale d'autre part des documents qui pourraient les intéresser plus particulièrement.

La départementalisation pose le problème de l'emplacement de ces collections destinées aux adolescents. Les bibliothèques étudiées ont choisi des solutions différentes (cf. annexe 3) : des espaces spécifiques (Limoges³, La Rochelle⁴) ou un signalement avec un pictogramme sur les documents adolescents qui sont mélangés au reste des collections (Miramas).

¹ La section jeunesse de la BM de Lyon accueille des enfants jusqu'à 14 ans. La bibliothèque jeunesse de Miramas opère une distinction entre les fictions (jusqu'à 12 ans) et les documentaires (jusqu'à 10 ans).

² On pourrait imaginer par exemple que l'inscription à la bibliothèque adulte correspond à l'entrée de l'enfant au collège.

³ Les documents pour adolescents sont en section jeunesse, les bandes dessinées faisant office de lien avec les collections adultes.

⁴ Deux blocs de rayonnages sont à l'entrée du département « Arts et loisirs », à proximité des bandes dessinées et du sport.

L'exemple de Miramas est intéressant car une enquête a été réalisée auprès des publics et elle montre la satisfaction générale des adolescents (cf. annexe 8). Les bibliothécaires de Miramas pensent que la départementalisation correspond bien au mode de pensée des adolescents qui ont des schémas disciplinaires très forts.

Cette question serait à creuser en analysant, a contrario, l'attitude des personnes âgées dans les bibliothèques départementalisées. Malheureusement, aucune donnée statistique n'est pour l'instant disponible¹.

1.4. Vers une nouvelle segmentation des publics

Si la départementalisation n'analyse pas les publics en fonction de leur usage de lecture, voire de leur âge, cela ne signifie pas qu'elle réalise l'utopie de brassage de tous les publics.

En effet, les publics sont désormais traités à travers le prisme de leur intérêt pour un domaine thématique. Ainsi, si au sein de chaque département, le but est bien de mélanger les publics, une segmentation s'opère en amont, en fonction des contenus documentaires recherchés par les usagers.

La départementalisation a le mérite d'offrir la possibilité de cette segmentation des publics, et cela de façon positive. Elle montre en effet la maturité des bibliothécaires : ils ont intégré le fait que *« [l']offre de la bibliothèque n'est pas neutre, même dans un domaine aussi consensuel que celui de la littérature. Une bibliothèque choisit toujours ses publics, tacitement ou non. Il vaut mieux revendiquer d'être lucide quant aux priorités effectives, et oser peser sur les réalités, proclamer des choix, bref avoir une politique culturelle. »*²

Cette politique est tout à fait revendiquée par Martine Blanc-Monmayeur : *« [...] un paysage documentaire encyclopédique est intellectuellement très satisfaisant mais il présente les graves inconvénients d'être sans relief*

¹ Miramas est la seule des six bibliothèques départementalisées à avoir menée une enquête qui aborde la départementalisation. Les "40 ans et plus" sont regroupés, ce qui ne permet aucune interprétation pour les personnes âgées.

² CALENGE Bertrand, *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, p.58

apparent [...] Face à cette uniformité, les bibliothécaires ont le droit de privilégier tel ou tel secteur, de mettre en avant tel ou tel service, afin de mieux répondre à la segmentation des publics et à leurs besoins particuliers. »¹

Ainsi, les collections encyclopédiques répondent à l'exigence de « *servir tout le monde* » tandis que la souplesse d'organisation au sein de chaque département permet de « *servir chacun* »² en développant un accueil et des services spécifiques et en modulant une politique d'acquisition orientée vers des niveaux documentaires différents selon les domaines, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce mémoire.

Il faut cependant admettre que la départementalisation, comme tout mode d'organisation des collections ne peut être parfaitement adaptée à tous les usagers. Le postulat selon lequel les usagers raisonnaient uniquement en terme de contenu doit être discuté.

¹ **BLANC-MONTMAYEUR Martine.** La Bibliothèque Publique d'Information, une bibliothèque revisitée. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°6, p.46

² **CALENGE Bertrand,** op. cit., p.58

2. Le comportement de l'utilisateur : stratégies constatées ou prévisibles

Comme tout classement, la départementalisation correspond aux modes de pensée de certains publics, qui pourront alors la détourner en se contentant d'un seul département, au mépris de l'encyclopédisme des collections.

Au contraire, la départementalisation laissera d'autres usagers perplexes, en particulier ceux qui sont attachés à un support particulier.

Nous verrons que les bibliothécaires, pour remédier à ces deux difficultés prévisibles, cherchent à donner une image globale de leur établissement, par une politique affirmée d'accueil et de signalement des collections.

2.1. Mono-utilisation et "tactique d'introduction de la rareté"

Le libre accès met directement les collections à la disposition des usagers. En face de ce mur de livres, ceux-ci peuvent se sentir désemparés : *« le problème [...] n'est pas tellement de trouver des livres, mais au contraire, de perdre tous ceux dont on n'a pas besoin »*¹

Pour atteindre ce but, deux stratégies face au libre accès ont été distinguées par Jean-François Barbier-Bouvet au cours d'une étude réalisée à la BPI au début des années 80 :

- *« les stratégies d'introduction de l'ordre [qui] visent à réduire la complexité en la dominant »*
- *et « les tactiques d'introduction de la rareté [qui] visent à réduire la complexité en la limitant. »*²

La départementalisation introduit de l'ordre en organisant les collections autour d'ensembles thématiques. Mais les usagers conservent leurs propres

¹ **DUJOL Anne**, Le clair et l'obscur : usage de la classification à la BPI, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t.31, n°3, p.234

² **BARBIER-BOUVET Jean-François**, L'embarras du choix : sociologie du libre-accès en bibliothèque, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t.31, n°4, p. 295

stratégies, en particulier d'élimination des documents qui ne les intéressent pas.

L'introduction de la rareté est définie comme suit : « *faute de maîtriser l'ensemble, il s'agit, pour le visiteur, de restreindre consciemment ou inconsciemment le champ des possibles. Il ne considérera plus comme offert au choix qu'une partie de cet ensemble, qui s'en isolera par un certain nombre de signes manifestes.* »¹

La question de l'« *embarras du choix* » peut être résolue par les usagers de deux manières : en privilégiant un support ou en privilégiant un département sur un autre.

2.1.1. Mono-utilisation d'un support : la relation au support est-elle plus forte que la relation au contenu ?

La départementalisation postule que la relation au contenu est plus forte que la relation au support. Cette hypothèse n'a néanmoins jamais été clairement démontrée et parmi les bibliothèques étudiées, certaines réfutent ce postulat. Il est effectivement probable qu'une partie du public vient à la bibliothèque uniquement pour lire des magazines ou emprunter des vidéos.

En ce qui concerne les périodiques, des enquêtes² ont montré l'attachement des Français aux magazines. Ce fait se retrouve dans les bibliothèques où la salle de presse est souvent un lieu très fréquenté, attirant des publics hétérogènes.

C'est pourquoi plusieurs bibliothèques n'ont pas voulu renoncer à l'existence d'une salle d'information, comme nous l'avons déjà évoqué. La bibliothèque de Valence, après avoir décidé de rassembler tous les périodiques dans un département baptisé « Relais » a dû le supprimer, pour des contraintes d'espace. Sa directrice, Esther Heranz, regrette³ de ne pas pouvoir satisfaire, voire favoriser, une pratique de lecture qui s'apparente à du butinage ; elle

¹ BARBIER-BOUVET Jean-François, op. cit., 1986, t.31, n°4, p. 295

² Par exemple, DONNAT Olivier. *Pratiques culturelles des Français*. Paris : La Documentation Française, 1998. 359 p.

³ Propos recueillis lors d'un entretien en octobre 2001.

entend, si les circonstances le permettent, créer à nouveau une salle de presse, lieu interdisciplinaire et lieu de brassage des publics.

La question se pose moins pour les disques audio. Ceux-ci sont toujours rassemblés, pour des questions de mobilier. L'usager a le sentiment d'être dans une discothèque tout à fait classique, même si celle-ci est intégrée dans un département « Arts et loisirs ». De plus, la dichotomie entre contenu et contenant est moins forte pour les disques puisqu'ils relèvent de la musique dans leur immense majorité.

Au contraire, cette dichotomie est forte pour les cassettes vidéo qui peuvent être éparpillées dans les départements de la bibliothèque en fonction du sujet traité. Les usagers qui ne viennent à la bibliothèque que pour les cassettes vidéo les trouveront difficilement, et encore plus difficilement si la bibliothèque a opté pour le classement multisupport intégral. Alain Pansu, directeur de la Médiathèque des Temps Modernes de Taverny note à ce propos : « *suite à cette dispersion des supports, on se trouve confronté à l'hostilité du monomane. Celui qui ne s'est déplacé que pour emprunter des vidéos est désemparé dans un premier temps devant ces murs de documents, principalement des livres, où il doit chercher l'objet de son choix. Il lui faudra bien deux ou trois visites pour s'acclimater et s'organiser.* »¹

Ainsi, les tenants du classement multisupport intégral et, dans une moindre mesure, les tenants d'une départementalisation intégrant tous les supports, parient sur la capacité d'adaptation de ces « *monomanes* », et espèrent qu'à terme ils trouveront ce qu'ils ne cherchent pas et consulteront d'autres documents. La bibliothèque de Lyon a d'ailleurs constaté une augmentation du nombre de prêts de vidéo et une augmentation générale des prêts².

¹ PANSU Alain. Organisation des collections dans l'espace, *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n°170, 1^{er} trimestre 1996, p. 7

² 570 000 prêts en 1994 contre 1,1 million en 2000. L'augmentation a été très nette entre 1995 et 1997 i.e. au moment de la mise en place de la départementalisation.

On retrouve ici l'idée, classique à l'époque du développement des médiathèques, selon laquelle les non-livres sont un "produit d'appel" pour les livres.

En réalité, le problème est de savoir si ces mono-utilisateurs d'un support sont une frange négligeable de la population ou non. La Bibliothèque Francophone Multimédia penche pour la deuxième hypothèse. Par conséquent, tous les documents audiovisuels sont regroupés dans le pôle « Art » : ils attirent un public nombreux, dont le rapport au livre est souvent conflictuel, et pour avoir une chance de modifier cet état de fait, la bibliothèque se devait de conserver ce public en isolant les documents audiovisuels. La direction de la Bibliothèque Francophone Multimédia justifie ainsi son choix : *« la relation au support [...] nous a semblé prépondérante par rapport à la notion de thème documentaire. [...] La question reste toujours posée de savoir si la bibliothèque a pour vocation de modifier un mode de comportement social, ou comme nous le pensons, si elle doit plus modestement – mais plus foncièrement – s'investir dans la valorisation du contenu des documents dont elle a la charge. »*¹

La question est donc de savoir si la départementalisation est l'imposition d'un comportement par les bibliothécaires ou une réponse à un comportement déjà existant et majoritaire.

Les enquêtes régulières réalisées à la Bibliothèque Publique d'Information montrent *« [...] des usages de plus en plus spécifiques et séparés des imprimés, des films, des images fixes, des documents sonores, accompagnés d'une baisse significative de l'utilisation des documents autres que l'imprimé ou ses substituts. Bien évidemment, ces constatations sont à rapprocher du renforcement constant d'un public étudiant. »*². En effet, selon Martine Blanc-Montmayeur, les étudiants vont directement à l'essentiel, i.e. souvent aux monographies qui concernent leur discipline. Leur poids croissant a des

¹ **DUPERRIER Alain.** Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°1, p.90.

² **BLANC-MONTMAYEUR Martine.** La Bibliothèque Publique d'Information, vingt ans après. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°5, p.35

incidences sur le positionnement de la BPI, devenue une quasi-bibliothèque de recherche. Le regroupement des non-livres était un moyen empirique de mettre en avant des ressources attractives pour le public non-étudiant.

La BPI est un cas isolé dans le monde des bibliothèques dans la mesure où la régularité et le sérieux des enquêtes menées auprès des publics permet d'infléchir ou d'éclairer une politique générale.

Mais pour les autres bibliothèques, étant donné qu'aucune donnée statistique ne vient démontrer le poids du public des « *monomaniaques* » par rapport à celui qui raisonnerait par contenu, nous sommes réduits à énoncer les craintes, désirs et sentiments des bibliothécaires.

Les opinions des bibliothécaires sont extrêmement tranchées sur cette question. La véhémence de certains discours nous laisse penser que, derrière cette défense des publics attachés à un support unique, se cachent des enjeux professionnels : nous verrons dans la troisième partie de ce mémoire que discothécaires et vidéothécaires se sentent effectivement menacés par la départementalisation.

2.1.2. Mono-utilisation d'un département

Les usagers peuvent aussi faire le choix d'une « *introduction de la rareté* » par contenu thématique et fréquenter un département de préférence, voire à l'exclusion de tous les autres.

Les bibliothécaires constatent effectivement que tous les départements ne suscitent pas le même engouement. A Miramas, le département « Arts et loisirs » arrive en tête du palmarès de la fréquentation (cf. annexe 8) et le pôle « Art » de Limoges assure 45% des prêts de l'ensemble de la bibliothèque. Une enquête menée en 1999 à La Bibliothèque nationale de France montre qu'en ce qui concerne le rez-de-jardin « *la hiérarchie des salles selon leur fréquentation renvoie aux disciplines étudiées par les lecteurs qui font la part belle [...] aux matières littéraires ainsi qu'aux sciences humaines.* »¹ alors que pour le haut-de-jardin « *comme en 1997, les*

¹ **RIPON Romuald**, Les publics du site Tolbiac-François-Mitterrand, résultats de l'enquête de janvier 1999, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°6, p.35

salles consacrées aux sciences humaines, juridiques et sociales restent les plus fréquentées [...]. »¹

La crainte d'une sur-utilisation d'un département au détriment des autres est justifiée car elle entraînerait des déséquilibres préjudiciables en termes d'organisation interne de la bibliothèque.

Le risque de mono-utilisation d'un espace existe également. Et on peut se demander si la départementalisation ne porte pas en germe cette fréquentation d'un département à l'exclusion de tous les autres.

Ce type de comportement n'a pu être observé : les bibliothèques municipales étudiées, exception faite de Miramas, n'ont pas procédé à des enquêtes portant précisément sur la départementalisation et malheureusement, les résultats de Miramas nous renseignent peu sur ce point (cf. annexe 8). Par contre, l'enquête de la Bibliothèque nationale de France montre la diversité des intérêts des lecteurs du haut-de-jardin : *« de manière générale, les lecteurs disent fréquenter 1,6 salle en moyenne au cours de leurs venues, signe que l'interdisciplinarité n'est pas absente de leurs préoccupations. »²*

Si la départementalisation ne suppose aucunement un équilibre parfait de fréquentation par les publics, elle n'a pas pour objectif de promouvoir une mono-utilisation des espaces : la bibliothèque, même départementalisée, et a fortiori quand elle est implantée dans un bâtiment décroisé, entend promouvoir la circulation des usagers et la fréquentation de tous les départements. Mais, involontairement, elle pourrait favoriser le développement de la lecture thématique.

¹ RIPON Romuald, op. cit., p.32

² RIPON Romuald, op. cit., p.32

2.2. Lecteurs "thématiques" contre lecteurs "éclectiques"

Dans une étude parue à la fin des années 80, Eliséo Véron distingue six modalités de lecture : la « *lecture thématique* », la « *lecture problématique* », la « *lecture éclectique* », la « *lecture romanesque par auteur* », la « *lecture romanesque par genre* » et la « *lecture du "frais"* ». Nous nous attacherons ici à montrer les conséquences de la départementalisation sur la lecture thématique et la lecture éclectique, les autres modalités de lecture étant peu modifiées par une départementalisation des collections.¹

Les lecteurs thématiques appréhendent la bibliothèque à travers un thème précis. Ils font preuve d'« [...] *une stratégie qui, par appauvrissement de l'offre, leur permet de maîtriser leur rapport à l'univers du savoir.* »² Nous retrouvons ici la notion définie par Jean-François Barbier-Bouvet d'introduction de la rareté, cette fois par focalisation autour d'un thème.

La départementalisation convient tout à fait à ce type de lecteurs, pour peu que leur thème de prédilection soit contenu dans un des départements de la bibliothèque : dans ce cas, « [...] *le thème dominant correspond à un lieu bien déterminé dans l'espace de la bibliothèque* »³ ce qui ne peut que faciliter la recherche.

Mais la conséquence est que les lecteurs thématiques ne fréquentent qu'un seul département de la bibliothèque, ce qui rejoint les risques de mono-utilisation énoncés plus haut. Eliséo Véron souligne en effet que les lecteurs thématiques « [...] *expriment une volonté d'explorer à fond le thème que les intéresse, mais cette volonté est en même temps, en quelque sorte, une volonté d'enfermement. Plus qu'une indifférence à d'autres sujets, il y a chez ces usagers un refus (implicite) d'aborder d'autres thèmes, peut-être une certaine peur face à la complexité de l'univers du savoir.* »⁴

¹ On peut cependant supposer que certains types de classement, parfois utilisés dans des bibliothèques départementalisées, ont des conséquences sur les modalités de lecture : un classement par corpus d'auteurs est évidemment favorable à la lecture romanesque par auteur.

² VERON Eliséo, Des livres libres : usages de livres en libre accès, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p. 436

³ VERON Eliséo, op. cit., p. 436

⁴ VERON Eliséo, op. cit., p. 435-436

Il est fort probable que la départementalisation nourrira cette peur des lecteurs thématiques. En effet, parmi les cinq ou six départements, les lecteurs thématiques trouveront certainement celui qui leur correspond et excluront définitivement les autres : la départementalisation ne leur donnera jamais l'occasion de voir des documents qu'ils ne cherchaient pas a priori.

Ce phénomène possible est d'autant plus gênant dans les bibliothèques publiques qu'il ne correspond pas à la modalité de lecture que la bibliothèque entend promouvoir.

En effet, le discours des bibliothécaires est le plus souvent celui d'une ouverture, d'une démocratisation culturelle, d'une volonté de faire découvrir à un maximum d'usagers la richesse des ressources, tant du point de vue de l'information et de la formation que de celui de la lecture plaisir.

Incontestablement, même si cette attitude peut être plus prononcée d'une bibliothèque à l'autre, le lecteur idéal pour les bibliothécaires est un lecteur éclectique dont « *la motivation essentielle [...] est la curiosité. [...] Un sujet d'intérêt mène à un autre : la technique d'orientation de ces lecteurs dans l'univers du livre relève du tissage. Ils effectuent des renvois permanents d'un domaine à un autre.* »¹

Or, il n'est pas certain que la départementalisation corresponde bien à cette modalité de lecture. Certes, les renvois à l'intérieur d'un grand ensemble thématique sont facilités. Mais la circulation entre les départements n'est pas forcément une évidence.

Selon Eliséo Véron, les lecteurs éclectiques possèdent une meilleure maîtrise de l'espace de l'ensemble de la bibliothèque par comparaison aux lecteurs thématiques qui ont « [...] une perception ponctuelle et fortement sélective de l'espace et de la salle en libre accès »². Mais cette faculté des lecteurs éclectiques à appréhender l'ensemble de la bibliothèque pourrait être amoindrie par la départementalisation.

¹ VERON Eliséo, op. cit., p. 437

² VERON Eliséo, op. cit., p. 436

Par conséquent, le paradoxe de la départementalisation dans ses rapports aux publics réside dans cette présentation thématifiée des collections en contradiction avec l'éclectisme et le butinage valorisés par les bibliothécaires.

Les bibliothécaires ont néanmoins conscience de cette contradiction. Ils soulignent la nécessité de mettre en place des outils pour que la bibliothèque soit perçue dans son ensemble.

2.3. Les outils mis en place par les bibliothécaires : accueil, signalétique et circulation dans la bibliothèque

Pour lutter contre le risque d'une perception parcellisée de l'établissement, les bibliothécaires cherchent à donner une image d'unité en insistant sur la complémentarité des départements et non sur leur concurrence ou leur exclusion.

L'accueil est le premier outil à développer. Les professionnels doivent orienter les usagers de sorte qu'ils comprennent la localisation des ressources et les richesses de chaque département.

La signalétique vient ensuite. Une de ses fonctions est de donner du sens au bâtiment et d'inciter les usagers à explorer tous les espaces. Pour que la départementalisation ne soit pas un cloisonnement, la signalétique incite à des parcours dans la bibliothèque, à une circulation.

La Bibliothèque Centrale de Montpellier a mis en place plusieurs supports : des "totems" de 2 mètres de haut permettant l'orientation générale dans le bâtiment, d'autres de 1,40 mètre indiquant le contenu des espaces ou le fonctionnement des services, des panneaux suspendus au-dessus des rayonnages dans les plateaux thématiques, des panneaux frontaux en bout de travée et enfin des bandeaux collés sur les tablettes des rayonnages précisant la cote Dewey et sa signification. Ainsi, pour que l'utilisateur ne soit pas victime du jargon professionnel, la Dewey n'apparaît qu'en dernier recours et les niveaux supérieurs de la signalétique lui préfèrent des thèmes en toutes lettres (en « Sciences et Loisirs » par exemple "maison", puis "bricolage").

Ainsi, la signalétique donne les premières clés d'accès aux collections. Dans une bibliothèque traditionnelle « [...] *l'orientation gagne en complexité avec l'organisation des espaces dits de libre accès ; en effet, l'espace du paysage devient un espace du savoir et de l'information. [Ce] sont des contenus qui restent invisibles s'ils ne sont pas signalés.* »¹ La départementalisation rend encore plus cruciales les réflexions sur la signalétique : le libre accès n'est pas neutre mais déjà orienté par la bibliothèque au travers de la définition de départements thématiques. Les professionnels doivent, à notre sens, faire preuve d'autant plus d'écoute et de conseils envers les usagers.

Pour conclure sur les conséquences de la départementalisation sur les publics, il faut insister sur l'absence de neutralité de la départementalisation : les découpages thématiques incitent à renoncer à certaines pratiques (la consultation de documents de référence dans une salle dédiée à cette fonction par exemple) et en favorisent d'autres (la consultation de tous les supports autour d'un thème donné).

Nous ne pouvons malheureusement pas pour l'instant mesurer concrètement l'écart entre les pratiques induites, voire prescrites, par la départementalisation et les usages réels, qui seront peut-être qualifiés de "détournement" par les bibliothécaires. Ce chantier reste à mener par des enquêtes auprès des publics.

Par contre, il faut signaler que la départementalisation ne peut être la panacée pour tous. Comme tout classement, elle convient à un public et en rebutera un autre : « [...] *comme s'il était possible de trouver un type de mise en espace qui serait le plus adéquat pour tout le monde. Or il n'en est rien : [...] une mise en espace déterminée sera toujours plus "propice" à l'épanouissement de certaines modalités de lecture et source de gêne pour d'autres, même si, en définitive, tout le monde arrive à s'en accommoder.* »²

¹ CALENGE Bertrand, op. cit., p.126

² VERON Eliséo, *Espaces du livre, perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*, p. 78

TROISIEME PARTIE

L'organisation interne : gérer l'autonomie des départements

La départementalisation a des incidences importantes sur l'organisation de la bibliothèque. Unité documentaire et unité de services aux publics, le département est également une unité de gestion.

L'analyse des organigrammes des bibliothèques départementalisées montre que le département est la cellule de base, qui remplace les services et les sections des médiathèques traditionnelles.

En tant qu'unité de gestion, le département dispose d'une autonomie, en particulier en matière de politique d'acquisition. L'enjeu organisationnel de la départementalisation est de gérer cette autonomie en mettant en place des structures centralisées et/ou des organes de coordination.

Enfin, nous ne pouvons parler d'organisation sans évoquer la taille des établissements et voir si elle a des conséquences sur la départementalisation. Cette question nous amènera naturellement pour les bibliothèques de lecture publique à nous interroger sur les possibilités de départementalisation des annexes et sur la gestion du réseau.

1. Organigramme, management des équipes et répartition des tâches

Quasiment tous les organigrammes des bibliothèques étudiées (cf. annexe 9) font du département l'unité de base de la bibliothèque. Nous verrons que la politique d'acquisition est alors confiée aux départements. A côté des départements thématiques existent cependant fréquemment des services communs que nous allons détailler.

1.1. Un organigramme basé sur les départements

1.1.1. Le département, unité fonctionnelle

Les organigrammes des bibliothèques départementalisées correspondent à un « *style d'organisation thématique* » défini ainsi par Joëlle et Jean-Louis Muller : « *le principe d'organisation est axé sur des équipes chargées d'un bloc de disciplines [...] Chaque service est responsable de l'ensemble des fonctions documentaires liées à cet ensemble disciplinaire. Les membres du service vont sélectionner, acquérir et traiter les documents dans leur discipline. Si la bibliothèque est importante, cette segmentation disciplinaire sera étendue à l'accueil du public par la mise en place de bureaux d'information thématiques.* »¹

La départementalisation permet ainsi de définir des équipes de taille homogène. Cette taille varie sensiblement d'une bibliothèque à l'autre (plusieurs centaines d'agents pour un département de la BnF ; cinq ou six personnes dans un département de la bibliothèque de Valence) mais les avantages d'une telle organisation restent les mêmes : fédérer des services autrement trop émiettés et donner une identité dans laquelle les agents se reconnaissent.

Il faut noter que cette recherche d'un seuil acceptable pour définir une unité de gestion a présidé à certains découpages thématiques du savoir : les

¹ MULLER Joëlle et MULLER Jean-Louis, *Le management du personnel en bibliothèques*, p.35

départements « Société » et « Civilisation » de la bibliothèque municipale de Lyon, qui à l'origine ne devaient faire qu'un, ont été scindés au nom de ce principe de gestion.

Plusieurs directeurs de grands établissements ont souligné le fait qu'en regroupant les agents sur la base de contenu, une certaine polyvalence apparaît : les acquisitions, les heures de service public... concernent souvent tous les agents quel que soit leur grade alors qu'avant la départementalisation le cloisonnement par fonctions était beaucoup plus net.

D'autre part, la départementalisation semble permettre une nouvelle motivation des équipes, en particulier quand elle est mise en place dans une bibliothèque déjà existante. Patrick Bazin souligne qu'à Lyon aucun poste supplémentaire n'a été créé lors de la départementalisation qui a, malgré tout, été l'occasion de résoudre certains dysfonctionnements et d'augmenter la productivité.¹

1.1.2. L'organisation de la bibliothèque doit-elle être visible par le public ?

La Bibliothèque Francophone Multimédia de Limoges est atypique par rapport aux autres bibliothèques étudiées dans la mesure où c'est l'aspect organisationnel de la départementalisation qui prime.

Comme ailleurs, l'organisation en pôles a permis :

- de définir des petites équipes (une quinzaine de personnes)

Elles deviennent ainsi des lieux de discussion et facilitent le "management de proximité", selon l'expression² d'Alain Duperrier.

- et de répartir équitablement la charge de travail.

Si le pôle « Littérature » englobe en effet une masse documentaire importante (cf. annexe 4), le pôle « Sciences » gère des collections moins lourdes mais de nombreux services (l'espace de référence, l'espace multimédia, le forum des périodiques...)

¹ Par exemple, tous les services se sont alignés sur les mêmes horaires d'ouverture (10h-19h du mardi au vendredi ; 10h-18h le samedi). Informations recueillies lors d'un entretien avec Patrick Bazin en novembre 2001.

² Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

Les pôles thématiques sont ainsi l'unité fonctionnelle de base mais, à Limoges ils ne conditionnent pas la présentation des collections au public : « *permettant une stricte définition des missions de chaque équipe, le principe de cette organisation n'est [...] pas traduit en l'état dans les espaces publics. [...] La départementalisation de l'organisation interne de la bibliothèque ne doit pas forcément engendrer une stricte sectorisation architecturale pour le public.* »¹

Selon Alain Duperrier, la bibliothèque ne doit pas imposer son fonctionnement interne au public. C'est pour cette raison que les collections sont présentées selon le déroulement de la classification Dewey et que l'intégration des non-livres est moins perceptible qu'ailleurs.

Cette approche nous laisse un peu sceptique dans la mesure où elle réduit la départementalisation à une technique de management : les aspects d'organisation du savoir et les possibilités de segmentation du public sont laissés de côté, ce qui nous semble dommage.

1.2. La politique d'acquisition

En organisant la bibliothèque par ensembles thématiques, la départementalisation oblige les bibliothécaires à se recentrer sur les contenus documentaires. La question est alors de savoir s'il faut départementaliser la politique d'acquisition et courir le risque qu'il n'y ait autant de politiques d'acquisitions que de départements. En filigrane émerge la menace d'une hyper-spécialisation des bibliothécaires, non plus par supports, par usages ou par publics, mais par contenus.

1.2.1. Départementaliser la politique d'acquisition ?

La plupart des bibliothèques étudiées ont adopté, comme nous l'avons vu, le département comme unité fonctionnelle de base. Cette organisation vaut également pour les acquisitions, désormais réalisées au sein des départements.

¹ DUPERRIER Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°1, p.89

Dans toutes les bibliothèques étudiées, hormis celle de Montpellier qui n'a pas retenu le département comme unité fonctionnelle, la politique d'acquisition a été départementalisée : par exemple, seuls les agents du département « Sciences et techniques » achètent les documents sur les arts de l'ingénieur, l'informatique, la médecine...

Cette autonomie du département répond à l'exigence de servir au mieux les publics concernés : les agents, au contact du public, seront à même de traiter les demandes de celui-ci. D'autre part, l'autonomie permet une modulation par département, par exemple, par niveaux des documents, selon les objectifs de la bibliothèque.

Il faut rappeler que les problèmes de découpages du savoir et d'interdisciplinarité que nous avons évoqués en première partie de ce mémoire se posent au niveau de la politique d'acquisition. En effet, « *quelle que soit l'ambition de faire coïncider les secteurs d'usages et les domaines documentaires, certains usages nécessiteront un traitement et un classement de documents spécifiques, tant ils sont particuliers : [...] l'encyclopédie générale sera analysée par tous les groupes de sélection mais son acquisition l'orientera vers un secteur particulier en terme d'usage [...]* »¹ Le choix d'une autonomie donnée aux départements engendre la nécessité de mettre en place des outils transversaux que nous détaillerons un peu plus loin.

Par ailleurs, dans plusieurs bibliothèques, l'autonomie donnée aux départements a été accompagnée d'une formalisation de la politique d'acquisition pour limiter toute dérive isolationniste.

Dans le cas des bibliothèques de la Ville Nouvelle de Fos, cette formalisation a même précédé la départementalisation et l'a nourrie. Les réflexions sur la rationalisation des acquisitions ont abouti à la mise en place de plans de développement des collections pour les 62 domaines d'acquisitions. La départementalisation a été décidée en parallèle.

¹ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, p. 307

La Médiathèque publique et universitaire de Valence a choisi de procéder aux acquisitions par le biais de cotes validées. La rédaction d'une Charte des collections est par ailleurs en cours.

Celle de la bibliothèque intercommunale de La Rochelle a déjà été validée¹. Cette formalisation était nécessaire au regard de l'histoire de la bibliothèque : *« nous sommes [...] passés d'un système d'acquisition très centralisé dans les années 1970 à un système de répartition des crédits mis en place dans les années 1980 allant d'un extrême à l'autre, dans un contexte "autogéré" bien dans l'air du temps [mais] au prix d'une certaine confusion entre l'étape de sélection de documents et la décision d'acquisition proprement dite. »*² La construction d'une nouvelle bibliothèque a été l'occasion de définir de nouvelles procédures d'acquisition. La distinction entre phase de sélection et phase d'acquisition n'est cependant pas aussi nette en pratique que ce que le voudrait le directeur, Bruno Carbone³.

Pourtant, formalisation de la politique d'acquisition et départementalisation ne sont pas intrinsèquement liées. Les bibliothèques de Lyon et de Limoges ne se sont pas dotées de tels outils et ont quand même procédé à une départementalisation de leurs acquisitions. Chaque département comprend alors des bibliothécaires chargés des acquisitions, en fonction d'un découpage fin du savoir, bien plus précis que les intitulés des départements. Il nous semble cependant que la départementalisation rend nécessaire la rationalisation de la politique d'acquisition. Les outils comme une charte de collection, des plans de développement des collections et des protocoles de sélection sont un moyen d'encadrer l'autonomie des départements et de garder la cohérence d'une politique d'acquisition discutée avec l'ensemble des responsables d'acquisition mais définie par la direction de la bibliothèque.

¹ **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA ROCHELLE**. *Charte des collections de la bibliothèque municipale de La Rochelle*. Site de POLDOC [En ligne] [19.09.2001] < URL : http://www.enssib.autres-sites/poldoc/ressource/bm/Rochelle_BM2.htm >

² **CARBONE Bruno**, Entre politiques et pratiques d'acquisition : les bibliothèques de l'agglomération de La Rochelle, un réseau à géométrie variable, *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 4^{ème} trimestre 2000, n°189, p.33

³ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

1.2.2. Une question en suspens : les spécialités des professionnels

Désormais réalisées au sein de départements qui sont souvent multisupports, les acquisitions posent la question de la spécialisation des bibliothécaires. Aux spécialisations traditionnelles par supports (les vidéothécaires, les discothécaires) ou par publics (les bibliothécaires jeunesse) sont désormais préférées des spécialisations par contenus, qui soulèvent de nouvelles questions.

1.2.2.1. Spécialités par supports

Les bibliothèques départementalisées qui ont choisi d'intégrer tous les supports dans chacun des départements ont voulu renoncer aux spécialisations professionnelles par supports qui devenaient de plus en plus difficiles à gérer. En effet, avec l'émergence de nouveaux supports, Dominique Lahary s'inquiète du morcellement prévisible : « [...] *la médiathèque s'est surtout constituée par accumulation successive de supports [...]. Le multimédia consacre la confusion des supports en même temps que leur superficialité. Puisse le métier de bibliothécaire ne pas sécréter de nouvelles variantes appelées cédéromothécaire, dévédéthécaire, webothécaire. Place au contenu et à l'intégration.* »¹

Cette logique d'intégration a permis de ne pas créer de nouvelles spécialités professionnelles et joue également pour les spécialités déjà existantes : les discothécaires et les vidéothécaires.

Les premiers s'intéressent désormais à tout ce qui concerne la musique, quel que soit le support. Leurs compétences techniques (catalogage des disques audio...) ne sont pas remises en cause et leurs compétences en termes de contenus doivent être mieux partagées avec le reste de l'équipe. On peut considérer que leur champ de compétence s'accroît avec la départementalisation : la discothèque se transforme en bibliothèque musicale.

¹ LAHARY Dominique, Le multimédia et les bibliothécaires : une histoire de mots, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 2000, n°186, p.10

Par contre, la question est plus complexe pour les vidéothécaires : les documentaires, désormais achetés dans chaque département, échappent au regard du vidéothécaire qui se sent dépossédé d'une partie de son fonds. La départementalisation peut alors être le vecteur d'un conflit majeur dans la bibliothèque.

En réalité, les tensions ne sont pas issues de la seule départementalisation. Discothécaires et vidéothécaires souffrent depuis longtemps d'un manque de reconnaissance de la part de leurs collègues bibliothécaires : « *si le poids des prêts peut valoriser le secteur, la spécificité du travail du vidéothécaire [...] est encore peu ou mal connue des bibliothécaires. Le service vidéo est trop souvent considéré comme accessoire ou comme la "cerise sur le gâteau".* »¹

Les discothèques et les vidéothèques sont nées d'une politique volontariste d'éducation à la musique et aux images. Mais celle-ci est encore trop récente pour avoir portée tous ses fruits : « *[le] manque de connaissances cinématographiques des professionnels des bibliothèques tend à fausser leur analyse de l'objet et des politiques documentaires le concernant : confusion entre document filmé et cinéma documentaire, divertissement et cinéma, etc.* »²

De plus, le principal outil de formation, le CAFB, a été supprimé, condamnant à terme vidéothécaires et discothécaires.

Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi de nombreux discothécaires et vidéothécaires ressentent la départementalisation comme une nouvelle agression.

Pourtant, l'intégration dans les bibliothèques étudiées a réussi avec le temps : Patrick Bazin affirme³ que la situation à la bibliothèque municipale de Lyon, tendue à l'origine, s'est peu à peu aplanie : intégré dans un département, le vidéothécaire a joué un rôle de "consultant" pour ses collègues, jusqu'à ce

¹ LAVEST Marie et MARGOT Dominique. Où en sont les vidéothèques aujourd'hui ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°5, p.42.

² LAVEST Marie et MARGOT Dominique. op. cit., p.42.

³ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

que ceux-ci deviennent suffisamment compétents pour ne plus avoir besoin de soutien régulier.

En effet, la départementalisation peut être un nouveau défi pour les vidéothécaires : elle élargit leurs fonctions définies ainsi par deux responsables de l'association "Images en bibliothèques" : « *un vidéothécaire est un "passeur d'images", il doit constituer un fonds selon une politique d'acquisition définie et pour un public lui aussi défini. [Il] a un rôle essentiel de conseil, d'"éveilleur" de curiosité, il doit favoriser l'appréhension des images, provoquer les conditions de recul nécessaire et faciliter les discussions sur l'audiovisuel en général.* »¹

La départementalisation renforce la fonction pédagogique des vidéothécaires : ils ne doivent plus se contenter de séduire les usagers mais aussi convaincre leurs collègues de l'intérêt des documents audiovisuels, du complément informatif qu'ils apportent à une collection d'imprimés et du supplément artistique qu'ils recèlent bien souvent.

1.2.2.2. Spécialités par publics

En cas de décloisonnement de la section jeunesse, des problèmes similaires se posent avec les bibliothécaires jeunesse.

Le décloisonnement ne signifie pas renier les compétences de chacun mais plutôt réorganiser le travail pour que naisse une collaboration nouvelle. La directrice du réseau des bibliothèques de Marne-la-Vallée Val-Maubuée souligne que l'ensemble du personnel doit croire au bien-fondé du décloisonnement : « *Il faut revenir et insister sur cette notion de conviction : elle est la condition nécessaire à la réussite de ce fonctionnement. La majorité du personnel doit en adopter raisonnablement le principe, ne pas envisager avec inquiétude les confrontations des publics (...) et ne pas imaginer être dépossédé d'un territoire.* »²

Hélène Jacobsen insiste également sur la stimulation nouvelle pour tous les responsables d'acquisitions : ils doivent désormais défendre devant leurs

¹ LAVEST Marie et MARGOT Dominique. op. cit., p.42.

² JACOBSEN Hélène, Section des jeunes et section des adultes, faut-il décloisonner, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°3, p.79

collègues les qualités intrinsèques d'un document, son contenu et non plus se baser sur son statut (édition jeunesse ou édition pour adultes).

Il nous semble en effet que le décloisonnement de la section jeunesse d'une part et la départementalisation d'autre part sont deux formidables occasions pour les bibliothécaires jeunesse et pour les discothécaires et les vidéothécaires de transmettre leur savoir et leur passion à leurs collègues.

1.2.2.3. *Jusqu'où faut-il pousser la spécialisation des bibliothécaires par contenu ?*

La départementalisation implique une nouvelle forme de spécialisation des bibliothécaires, par contenus documentaires cette fois-ci, ce qui remédiera à une carence constatée depuis plusieurs années : « *Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de constater qu'au sein des collections de la bibliothèque, le développement des disciplines et leur degré accru de spécialisation ne s'accompagnent pas, corrélativement d'une spécialisation disciplinaire plus grande du bibliothécaire.* »¹

Il s'agit, à notre sens, d'une évolution plus que souhaitable du métier de bibliothécaire. Le renforcement de la fonction d'expertise correspond à un réel besoin pour répondre à la complexité de la politique d'acquisition et aux exigences de service des publics.

- répondre à la complexité de la politique d'acquisition

Mener une politique d'acquisition cohérente nécessite la spécialisation des bibliothécaires car « *l'explosion documentaire, et l'accélération de la production des savoirs, tendent à structurer l'approche de chaque discipline en terme de contenus : [...] il est de moins en moins concevable de sélectionner des documents sans en maîtriser le contenu, sans s'y référer de manière consciente. Le sélectionneur doit donc être expert en contenus du savoir.* »² Ce souci existe dans la plupart des bibliothèques étudiées : les

¹ KUPIEC Anne. Bibliothèque et sociologie de la connaissance. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.43, n°2, p. 36

² CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, p. 76

directeurs tiennent compte de la compétence disciplinaire de leurs agents avant de leur attribuer un secteur d'acquisition.

- répondre aux exigences de service des publics

Celles-ci sont de plus en plus visibles, aussi bien dans les bibliothèques publiques (qui desservent de moins en moins un "grand public" indéfinissable et de plus en plus un ensemble d'usagers exigeants car spécialisés dans leurs besoins documentaires) que dans les bibliothèques universitaires.

Par exemple, Marie-Noëlle Icardo souligne¹ que les responsables de chaque pôle thématique du SICD2 de Grenoble représenteront des interlocuteurs crédibles pour les instituts de recherche des deux universités concernées. Une nouvelle base de dialogue entre la bibliothèque universitaire gérée par le SICD et les bibliothèques associées verra également le jour.

Cependant, la départementalisation pourrait pousser à une trop grande spécialisation des bibliothécaires qui aurait plusieurs conséquences fâcheuses sur la gestion d'équipe, la gestion des collections et les services.

- conséquences sur la gestion des équipes

« [...] Toute spécialisation limite la flexibilité de l'organisation (et complique ainsi la gestion des flux), compromet les reconversions et limite les opportunités de motivation et de promotion du personnel. »²

Nous reviendrons sur les tentations d'isolationnisme des départements et sur les possibilités de travail entre départements.

- conséquences sur la gestion des collections

L'affectation dans un département de bibliothécaires a priori intéressés par le contenu du département ou ayant une formation de base dans ces disciplines peut avoir pour conséquence de les "enfermer". L'équilibre des collections et l'interdisciplinarité, déjà problématique à gérer, en pâtirait certainement.

Conscients de cet écueil, les directeurs de la bibliothèque de Lyon et de la bibliothèque de Miramas y apportent une réponse différente³ : Patrick Bazin

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en septembre 2001.

² GIAPPICONI Thierry et CARBONE Pierre, *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, p.143

³ Propos recueillis lors d'entretiens en novembre 2001.

souligne qu'il privilégie la polyvalence et l'ouverture d'esprit des agents responsables des acquisitions et favorise leur mobilité interne tandis que Yves Cruchet leur demande de changer de département tous les deux ans. Ces deux méthodes, l'une plus énergique que l'autre, visent à contre-balancer la spécialisation des bibliothécaires.

- conséquences sur les services aux publics

A trop être centrés sur les contenus documentaires, les bibliothécaires peuvent avoir tendance à oublier leur mission de service public. *« Il semble nuisible de se tourner vers une hyper-spécialisation des agents, notamment dans le cadre de la sélection : il est souhaitable qu'un sélectionneur dans un domaine ait par ailleurs une activité au niveau des services documentaires, afin de constater la façon dont la collection est appréhendée par le public. Sinon, [...] il risquera d'oublier l'usage des documents sélectionnés pour n'en considérer que le seul intérêt intellectuel. »*¹

Par conséquent, la départementalisation ne résout pas les questions liées à la spécialisation des agents. Elle substitue une spécialisation par contenus documentaires à une spécialisation par supports ou par publics.

1.3. La centralisation de certaines procédures : une nécessité ?

En présentant un exemple d'organigramme thématique, Joëlle et Jean-Louis Muller soulignent que *« la polyvalence [des agents] a pour contrepartie une expertise moindre dans chacune des fonctions techniques, ce qui a des effets sur la productivité et la qualité du travail. Afin de maintenir la qualité et l'harmonisation des procédures techniques qui sont réparties dans l'ensemble des services, le modèle thématique nécessite la création d'instances transversales de coordination. »*² Les deux auteurs en dégagent quatre : la politique documentaire, la coordination du catalogage, les

¹ CALENGE Bertrand, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, p. 254

² MULLER Joëlle et MULLER Jean-Louis, op. cit., p.35-36

fonctions de prêt-accueil et la maintenance du système technique. Nous allons traiter plus particulièrement des trois premières fonctions.

1.3.1. Un responsable de la politique documentaire ?

Toute bibliothèque dont les collections sont acquises par plusieurs personnes risque d'éclater en une juxtaposition d'unités documentaires sans rapport les unes avec les autres. On peut penser que la départementalisation nourrit encore plus ce risque dans la mesure où les bibliothécaires se spécialisent dans un contenu disciplinaire plus fortement que dans une organisation traditionnelle. La question de la cohérence de la politique d'acquisition se pose alors avec une acuité nouvelle.

L'analyse des organigrammes des six bibliothèques étudiées révèle que seules deux bibliothèques ont désigné un responsable ou une équipe chargée de la politique documentaire : dans les bibliothèques de la Ville Nouvelle de Fos existe une direction bibliothéconomique à côté d'une direction générale et d'une direction administrative ; à La Rochelle, un conservateur est responsable de développement et du traitement des collections.

Dans les autres bibliothèques, il n'est pas fait mention d'un responsable de la politique documentaire, hiérarchiquement supérieur aux départements.

Par contre, la bibliothèque municipale de Lyon a créé un poste de coordination des départements : en effet, selon Patrick Bazin¹, le souci de la cohérence de la politique documentaire passe avant tout par la mise en place de réunions régulières inter-pôles pour débattre, par exemple, des ouvrages à la frontière de deux départements.

Il nous semble qu'effectivement la coordination est préférable à la centralisation dans ce domaine.

1.3.2. Le circuit du livre

La centralisation du circuit du livre est une question qui se pose dans toute bibliothèque, qu'elle soit départementalisée ou non. Elle permet un meilleur

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

suiwi lors de la phase comptable des acquisitions, un gain de productivité dans sa phase matérielle (pointage des commandes, réception des documents), et une harmonisation du traitement intellectuel des documents lors du catalogage.

C'est ce dernier point qui est crucial dans le cadre d'une départementalisation : si le catalogage et l'indexation sont faits au sein des départements et en l'absence de tout contrôle les pratiques peuvent sensiblement diverger.

L'exemple de la bibliothèque de Lyon est parlant dans la mesure où deux services communs existent : le service de coordination des acquisitions qui est chargé des phases comptables et matérielles et le service de coordination bibliographique qui assure la cohérence du catalogue.

Dans d'autres bibliothèques, comme à Limoges, le circuit du livre est totalement départementalisé : sélection, bon de commande, réception, équipement sont réalisés au sein de chaque département. Une personne assure cependant la coordination du catalogage. Ce deuxième modèle, s'il a le mérite de responsabiliser les agents de chaque département qui suivent les documents de bout en bout, ne donne jamais l'occasion au personnel de voir les acquisitions faites par les autres départements.

Par conséquent, si la centralisation du circuit du livre n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la départementalisation, il nous semble qu'elle peut être un frein aux possibles tentations sécessionnistes des départements.

1.3.3. Le prêt / retour centralisé

De même, la question du prêt / retour centralisé n'est pas intrinsèquement liée à la départementalisation. On constate d'ailleurs que les bibliothèques étudiées ont choisi des systèmes très différents (cf. annexe 9).

Cependant, il semble que la centralisation de la manipulation des documents est conforme à la philosophie de la départementalisation. Les bibliothécaires, spécialistes d'un contenu, sont là pour aider les usagers dans leur recherche d'information. Mieux vaut qu'ils soient présents dans la salle plutôt qu'aux

banques de prêt ou de retour où l'utilisateur a terminé sa recherche documentaire et où les demandes de renseignements sont, à notre sens, relativement rares. D'autre part, la centralisation du prêt / retour permet de décloisonner le bâtiment. Libres d'aller et de venir d'un département à l'autre, les usagers ne sont pas obligés de suivre un parcours morcelé par l'attente lors de l'enregistrement de leurs documents. La centralisation des transactions est un encouragement à aller dans tous les espaces de la bibliothèque. Dans le cadre d'une bibliothèque départementalisée, centraliser le prêt / retour est un moyen de lutter contre les tentations de mono-utilisation d'un département et de donner à l'utilisateur une image globale de la bibliothèque .

2. Un écueil : la gestion de la transversalité

2.1. Les tentations de l'isolationnisme

L'autonomie dévolue aux départements peut engendrer un cloisonnement dans l'organisation de la bibliothèque. Nous avons vu que la départementalisation des acquisitions peut avoir des conséquences sur la gestion des collections et les services rendus au public, bien sûr, mais aussi sur la gestion des ressources humaines.

Devenus spécialistes d'une discipline, entourés de collègues qui partagent les mêmes goûts, les agents d'un département peuvent être tentés de se replier sur eux-mêmes et perdre de vue la cohérence globale de leur établissement. Esther Heranz, directrice de Médiathèque publique et universitaire de Valence note que « *le cloisonnement entre pôles [...] est sensible. [...] La nécessaire spécialisation des équipes dans leurs pôles thématiques [...] marque le dilemme des professionnels, entre polyvalence et spécialisation, les deux semblant contradictoires. Au-delà, il semble qu'une segmentation des collections, indispensable pour la pertinence de l'offre, génère inévitablement une segmentation des fonctions et des actions.* »¹

La logique de l'offre, la spécialisation, et la logique du management, la polyvalence, se heurtent de plein fouet. La mobilité interne des agents devient ainsi un problème : « *le personnel est plus motivé par la polyvalence des activités [au sein d'un département], il maintient ses compétences techniques sur l'ensemble du métier et sur les contenus propres à son secteur. La mobilité interne est supposée être facilitée. Dans la réalité, on constate une réticence à changer de service car la compétence sur le contenu thématique n'est pas transposable dans un autre secteur.* »²

Cette réticence des agents à changer de département vient probablement en partie de la méconnaissance du travail fait par leurs collègues. Pour y

¹ HERANZ Esther, Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°1, p.87

² MULLER Joëlle et MULLER Jean-Louis, op. cit., p.35

remédier, la bibliothèque de Lyon organise chaque année des "stages passerelles" qui permettent au personnel d'un département de découvrir le fonctionnement d'un autre département pendant une semaine. La bibliothèque de Limoges, tout comme celle de Lyon, propose à ses agents des "matinées thématiques" régulières pour accroître la connaissance mutuelle du travail de chaque pôle.

L'isolationnisme peut aussi être rompu grâce à des dossiers transversaux qui vont obliger les départements à travailler ensemble.

2.2. Faire travailler ensemble les départements

Les dossiers susceptibles d'impliquer plusieurs départements, voire l'ensemble des départements, ne manquent pas. Nous évoquerons les animations et la politique culturelle, la conservation des collections, et les questions d'évaluation.

2.2.1. Les actions culturelles

Plusieurs bibliothèques étudiées disposent d'un "service animation", chargé de la planification et de l'organisation de l'action culturelle de la bibliothèque. Ce service gère la logistique des projets et coordonne ses contenus, qui restent à la charge de l'ensemble des départements. En effet, bien plus que des opérations de communication, les animations ont une fonction de transmission du savoir, prolongement de l'activité pédagogique de chaque département.

Ainsi, par la biais de l'action culturelle, des questions liées aux découpages thématiques peuvent trouver une réponse adéquate : une exposition sur le cinéma documentaire mettra en valeur un fonds éclaté entre plusieurs départements.

De plus, les animations sont le moyen de mettre en lumière l'activité pluridisciplinaire de la bibliothèque. On peut citer l'exemple de la bibliothèque municipale de la Lyon qui prépare actuellement un ensemble d'actions culturelles (conférences, débats...) sous un label commun intitulé « L'Occident en questions » (titre provisoire) : les thèmes abordées

transcenderont les frontières des départements pour faire le point sur la nouvelle situation géopolitique née des événements du 11 septembre.

Il faut cependant noter qu'une politique ambitieuse d'actions culturelles est lente à se mettre en place car elle nécessite un investissement important des responsables de départements. Plusieurs bibliothèques (Valence, La Rochelle, Montpellier, Limoges) encore prises dans la gestion du quotidien, n'ont pas pu réaliser des actions qui impliqueraient tous les départements.

Plusieurs années seront nécessaires pour juger de la qualité des animations, en tant qu'action culturelle et occasion de travail des départements en commun. Nous partageons cependant l'opinion¹ d'Alain Duperrier : les animations doivent être pensées pour le public et non instrumentalisées pour résoudre des questions de management interne.

2.2.2. La conservation

La question de la conservation des documents ne se pose pas dans les mêmes termes selon les missions des bibliothèques : les bibliothèques de la Ville Nouvelle de Fos n'ont pas vocation patrimoniale.

Dans les bibliothèques plus importantes, chaque département a une mission patrimoniale pour les disciplines qui le concernent. Ainsi, à la bibliothèque municipale de Lyon, le département « Arts et loisirs » acquiert des estampes et des photographies pour le patrimoine de demain, en coordination avec le département « Fonds ancien ».

Si ce dossier met chaque département en relation avec les bibliothécaires chargés du patrimoine, la politique générale est définie de manière conjointe entre tous les départements. Par exemple, à Limoges, la conservation des périodiques a fait l'objet d'une réflexion associant tous les pôles : les titres de périodiques de chaque pôle ont été analysés un à un, et répartis en fonction des trois durées de conservation définies pour l'ensemble de la bibliothèque.

Il nous semble que la départementalisation peut avoir des effets positifs sur la cohérence de la politique de la conservation définie par la bibliothèque. Les bibliothécaires d'une bibliothèque départementalisée, recentrés sur les

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en novembre 2001.

contenus documentaires, pourront faire valoir leur expertise dans ce dossier probablement plus facilement que ceux d'une bibliothèque classique.

2.2.3. L'évaluation

L'évaluation des collections au sein d'un département est facilitée par la spécialisation des bibliothécaires par contenu thématique. Dans un document interne de la Médiathèque publique et universitaire de Valence dressant un premier bilan de la départementalisation, Esther Heranz se félicite du travail accomplie en matière d'évaluation de la politique documentaire au sein de chaque pôle.

On peut penser qu'au niveau de la bibliothèque dans son ensemble la similitude dans l'organisation des départements permet de mettre en place des indicateurs facilitant les comparaisons et donnant une vision globale des collections de la bibliothèque.

Par contre, l'évaluation des services et du fonctionnement interne pourrait mettre en lumière les divergences possibles des pratiques d'un département à l'autre.

Animations, conservation et évaluation sont trois exemples de dossiers permettant aux départements de travailler en commun.

Mais toutes les bibliothèques souffrent de la gestion du quotidien qui les empêchent souvent de mener à bien des projets à long terme impliquant différents services. Une bibliothèque départementalisée n'échappe pas à ces contraintes quotidiennes.

Il nous semble cependant qu'il est indispensable pour la cohésion des équipes, la cohérence de la politique documentaire, et la qualité des services rendus au public de multiplier les occasions de travail en commun. Il faut pour cela que l'emploi du temps des responsables des départements dégage des plages horaires suffisantes pour le traitement des questions transversales. La coordination, indispensable dans une bibliothèque départementalisée, ne peut, à notre sens, être assurée uniquement par la direction de la bibliothèque : elle doit être le souci d'un maximum d'agents.

3. Les influences de la taille de la bibliothèque sur la départementalisation

Lors des entretiens que nous avons réalisés, de nombreux directeurs d'établissement nous ont alertés sur la nécessité de prendre en compte la taille des bibliothèques. Peut-on affirmer que la départementalisation n'est viable que si l'établissement est considéré comme une "grande" bibliothèque ?

En filigrane se pose pour les bibliothèques municipales dotées d'un réseau la question de la gestion des annexes. Si seule une bibliothèque d'une taille suffisante peut être départementalisée, comment organiser les annexes ?

Nous nous intéresserons d'abord aux centrales avant d'aborder la gestion du réseau.

3.1. Taille de la centrale et philosophie de la départementalisation

Le tableau présenté en annexe 9 détaille, bibliothèque par bibliothèque, les surfaces de la centrale, les collections, le nombre d'agents.

La disparité est très forte entre les bibliothèques étudiées (la bibliothèque municipale de Lyon a cinq fois la surface de celle de Valence).

Les bibliothécaires des grandes ou moyennes bibliothèques (Lyon, Limoges, Montpellier) affirment cependant que la départementalisation ne vaut que pour des établissements de cette taille. Le directeur du réseau de bibliothèques municipales de Marseille, François Larbre, dans un entretien à propos de la future BMVR de l'Alcazar¹, pense que la départementalisation ne vaut que pour de gros équipements flexibles i.e. dotés de plateaux interchangeables dans un bâtiment décroissant.

¹ Cette bibliothèque, qui doit ouvrir au début de l'année 2003, sera la plus grande des réalisations dans le cadre du programme de construction BMVR : près de 22 000 m² SHON et plus de 11 000 m² ouverts au public. Elle comprendra six départements thématiques (Société, Civilisation, Langues et littérature, Sciences et techniques, Arts et spectacles, Musique) et trois départements transversaux (Jeunesse, Documentation régionale, Patrimoine). Ces informations ont été recueillies au cours d'un entretien avec François Larbre en novembre 2001.

Pourtant, les directeurs de La Rochelle, Miramas, et Valence sont satisfaits de la départementalisation de leur établissement. Le département est une unité documentaire mais aussi une unité fonctionnelle et une unité de services. Evidement, compte tenu de la taille des équipes dans ces bibliothèques, les services ne peuvent être aussi développés et la spécialisation thématique des bibliothécaires est moins poussée que dans une grande bibliothèque.

La taille de l'établissement conditionne ses fonctions : une grande bibliothèque de lecture publique est toujours une bibliothèque de recherche. Certes, elle est encyclopédique, ce qui la distingue d'une bibliothèque universitaire, mais la richesse de ses collections fait qu'elle attire des publics très spécialisés, développe des domaines de compétence, recueille des documents bien au-delà de la mémoire locale... A partir d'une certaine taille, définie également en fonction du paysage documentaire local, une bibliothèque de lecture publique peut devenir bibliothèque de référence : la BM de Lyon accueille la Collection des Fontaines, la BFM est pôle associée pour la francophonie, la BMVR de Marseille sera bibliothèque de référence dans la littérature de jeunesse....

La départementalisation ne peut pas ignorer ces différences de fonctions et être appliquée de même façon partout.

Nous pensons cependant qu'elle est tout à fait viable dans une bibliothèque de 3 000 m². Mais elle n'est alors pas déclinée de la même façon et ne relève pas de la même philosophie.

Bruno Carbone, directeur de la bibliothèque de La Rochelle, pense¹ que la départementalisation telle qu'elle est pratiquée à la BM de Lyon vise à donner une cohérence à un établissement composé de plusieurs bibliothèques spécialisées tandis qu'à La Rochelle elle permet une mise en espace de l'encyclopédisme par définition d'axes structurants.

¹ Propos recueillis au cours d'un entretien en novembre 2001.

Effectivement, il nous semble que la volonté de segmentation des publics, de modulation de la politique d'acquisition selon les publics visés, de développement de services adaptés à ces publics, en un mot la volonté de spécialisation, est plus forte dans un grand établissement. Dans un établissement plus petit, c'est le souci de lisibilité des collections et la volonté de mélange des publics qui, sans être le seul, prime.

La taille de l'établissement a ainsi des conséquences directes sur les fonctions dévolues à la départementalisation.

3.2. Gérer le réseau

Parmi les bibliothèques étudiées, toutes disposent d'annexes, mais leur nombre, leur taille et leur statut¹ sont très différents d'une ville à l'autre. Le point commun est qu'aucune de ces annexes n'est départementalisée².

3.2.1. Les annexes peuvent-elles être départementalisées ?

Les annexes des bibliothèques étudiées sont toutes organisées selon le modèle classique de la médiathèque : une section jeunesse, une section adultes, parfois une discothèque et une vidéothèque.

Les collections en libre accès sont généralement présentées selon le déroulement de la Dewey, y compris à Limoges où le classement par centres d'intérêt a été abandonné. Les quatre annexes de la bibliothèque de Valence font figure d'exception : les trois premières procèdent à un mélange des documentaires pour la jeunesse et pour les adultes et la quatrième a gardé un classement par centres d'intérêt.

Aucun des bibliothécaires rencontrés n'a évoqué l'idée d'une présentation des collections dans les annexes qui reflèterait les départements de la centrale. Une réelle départementalisation ne semble pas possible dans une annexe : on peut créer des unités documentaires thématiques mais mettre en

¹ Les bibliothèques de la Ville Nouvelle de Fos forment un réseau de quatre bibliothèques intercommunales ; celle de Miramas joue le rôle de centrale parce qu'elle abrite les services communs mais il ne s'agit pas d'un réseau traditionnel. La bibliothèque Michel Crépeau de La Rochelle est intercommunale ; son directeur est également directeur des quatre bibliothèques municipales de La Rochelle.

² Hormis à Miramas. Mais on ne peut parler d'un réseau au sens traditionnel.

place des unités de services et des unités fonctionnelles semble impossible au regard de la taille des équipes. Des trois aspects de la départementalisation que nous avons distingués (unité documentaire, unité de services, unité de gestion) seul le premier peut être mis en place dans une annexe. La départementalisation d'une annexe ne peut être qu'incomplète.

Si les professionnels jugent que les annexes ne doivent pas être départementalisées, c'est aussi parce qu'elles n'ont pas les mêmes fonctions que la centrale. Etablissements de proximité, elles n'ont pas pour vocation la mise à disposition de documents spécialisés. Leurs collections sont certes encyclopédiques, mais le plus souvent, l'utilisateur peut les embrasser d'un seul regard : les problèmes d'orientation et de signalement des collections sont ainsi moindres.

De plus, nous avons montré que la départementalisation peut dérouter certains publics : en tant que principe de classement, elle ne convient pas à tous. Garder un classement plus "classique", c'est s'assurer de ne pas troubler le comportement d'un public habitué à la Dewey, même s'il peut avoir noté son incohérence dans le traitement de certains domaines.

Ainsi, en proposant plusieurs types de classement dans une même ville, la bibliothèque satisfait probablement plus de monde.

3.2.2. Comment gérer de manière cohérente un réseau de bibliothèques si seule la centrale est départementalisée ?

Le choix d'une organisation différente de la centrale et des annexes pose cependant des problèmes de gestion. Lors des entretiens que nous avons eus, peu de bibliothécaires ont évoqué cette question : la frontière entre les activités de la centrale et celles des annexes semble très imperméable.

Ceci est peut-être explicable pour trois des bibliothèques étudiées qui sont des bâtiments récents (La Rochelle, Limoges et Montpellier). L'ouverture de ces nouveaux établissements a pu accaparer les bibliothécaires qui se sont peut-être désintéressés du sort des annexes. Cette situation n'est toutefois pas valable à Montpellier où le directeur, Gilles Gudín de Vallerin, se félicite de

l'ouverture de trois annexes entre 1995 et 2001 : « *les équipements de quartier ne seront donc pas sacrifiés au profit d'une centrale prestigieuse.* »¹

Nul doute qu'ailleurs, une fois le fonctionnement de la centrale mis au point, la gestion des annexes redeviendra un dossier prioritaire.

Les relations entre une centrale départementalisée et des annexes qui ne le sont pas posent la question du positionnement des bibliothécaires de l'ensemble du réseau : alors que les agents de la centrale vont se recentrer sur des contenus, ceux du réseau continueront à penser en terme de supports et de publics. Comment articuler de manière cohérente le travail interne, et en particulier la politique documentaire dans ce contexte ?

La Bibliothèque municipale de Lyon tente de rapprocher au maximum les pratiques. Cette volonté de rationalisation est perceptible à la lecture de l'organigramme : les quatorze annexes sont regroupées géographiquement trois par trois en « Pôle Nord, Centre, Sud, Ouest et Mobile² », l'ensemble formant les « Pôles urbains », contre-poids au « Pôle Part-Dieu » qui rassemble les départements de la centrale. Ainsi, chaque pôle urbain compte une équipe de la taille de celle d'un département de la centrale.

En ce qui concerne la politique documentaire, une articulation entre les pôles urbains et le pôle Part-Dieu est à l'étude : chaque pôle urbain désignerait parmi son personnel un référent « Sciences et techniques », un référent « Société », un référent « Arts et loisirs »... en contact direct avec le département concerné de la centrale. Cette organisation permettrait de pallier l'absence de spécialisation par contenu des agents du réseau tout en leur permettant de réaliser eux-mêmes les acquisitions destinées aux annexes, pour respecter au mieux les usages des publics.

Si ce projet se réalise, la gestion des relations entre les annexes et la centrale sera facilitée, sur le plan de la politique documentaire bien sûr, mais probablement aussi pour les missions d'évaluation.

¹ GUDIN DE VALLERIN Gilles, op. cit., p.56

² i.e. les trois bibliobus.

Plus généralement, la départementalisation offre sans doute l'opportunité de restructurer le réseau, en particulier pour les grands établissements. Nous avons en effet vu que pour ceux-ci la départementalisation était une forme de spécialisation. Dans ce contexte, les annexes doivent être des équipements de proximité accueillants. C'est peut-être l'occasion pour les bibliothécaires de réinventer la bibliothèque généraliste : une bibliothèque moyenne avec un fonds encyclopédique de 30 000 à 50 000 volumes, capable de satisfaire tous les publics, des personnes âgées aux étudiants (tant pour la lecture loisir que pour les documents de base concernant leur discipline) en passant par les enfants.

Par conséquent, la départementalisation a de profondes conséquences sur l'organisation de la bibliothèque. Elle implique une nouvelle professionnalisation autour de contenus documentaires, et permet de mettre en place une politique d'acquisition modulable en fonction des départements. En termes de management, la départementalisation nécessite la mise en place d'instances de coordination pour encadrer l'autonomie dévolue aux départements mais aussi pour gérer efficacement le réseau.

CONCLUSION

La départementalisation est bien une évolution majeure pour les bibliothèques françaises. Cette nouvelle organisation, mise en place à la Bibliothèque Municipale de Lyon puis à la Bibliothèque nationale de France a fait de nombreux émules.

Ce succès ne correspond pas, à notre sens, à un effet de mode. La médiathèque, dans sa conception même, est une juxtaposition de bibliothèques chacune spécialisées dans un support. Or, l'émergence de plus en plus rapide de nouveaux supports intégrateurs (dans le sens où ils mêlent texte, son et image) rend caduc ce type d'organisation. Une nouvelle bibliothèque était à inventer et c'est ce défi que la départementalisation relève.

Définition de la départementalisation

Au terme de ce mémoire, la définition de la départementalisation énoncée en introduction¹ semble incomplète.

En effet, la départementalisation, projet ambitieux de refonte de la bibliothèque, touche en principe toutes les facettes de l'institution : les collections, les services aux publics et l'organisation interne.

Pourtant, nous avons démontré que ces trois aspects ne sont pas toujours réunis : les pôles de la Bibliothèque francophone Multimédia sont uniquement des unités fonctionnelles alors que ceux de la Bibliothèque Centrale de Montpellier sont des unités documentaires et des unités de services et non des unités de gestion.

De même, l'analyse du traitement des non-livres montre les gradations possibles de la départementalisation : si elle est intégrale à Lyon, elle est limitée aux documents imprimés à la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque Publique d'Information.

¹ Organisation des collections en fonction de contenus, et non en fonction des usages, des supports ou des publics.

Les trois strates de la départementalisation (unité documentaire, unité de services, unité fonctionnelle) ne sont pas forcément cumulatives. Par conséquent, la définition de la départementalisation ne peut être que relative : toutes les bibliothèques étudiées sont départementalisées à un titre ou à un autre mais seule la bibliothèque municipale de Lyon l'est dans son ensemble. On pourrait regretter ce flou qui entoure un type de bibliothèque appelé, à notre sens, à se développer. Nous nous en réjouissons au contraire car il est le signe que chaque bibliothèque porte un projet qui lui est propre : la variété des situations rencontrées révèle le souci des professionnels de servir au mieux leur public et de définir et affirmer une politique adaptée au contexte local.

Intérêt, défauts et viabilité de la départementalisation

La définition d'unités documentaires thématiques est l'aspect le plus novateur : pour la première fois, les bibliothécaires s'affirment acteurs des collections. Leur compétence sur les contenus documentaires les autorise à s'éloigner des classifications universelles pour procéder à un découpage du savoir qui leur semble plus cohérent.

En tant qu'unité de services, le département véhicule l'idée, encore polémique en France, d'une possible segmentation des publics : la bibliothèque peut « servir tout le monde et chacun ». La contradiction n'est qu'apparente et donne une nouvelle vigueur à la notion de service public.

Enfin, en tant qu'unité fonctionnelle, le département autorise une autonomie de management contre-balancée par une responsabilisation nouvelle des bibliothécaires dont la fonction d'expertise est renforcée.

Cependant, la départementalisation n'est pas une solution miracle. Le cloisonnement disparaît entre les supports mais s'accroît entre les domaines thématiques, entraînant des difficultés de traitement des "généralités" et des documents pluridisciplinaires. La nouvelle présentation des collections rebute probablement certains usagers. La segmentation des publics peut aboutir à une utilisation morcelée de la bibliothèque. L'autonomie des

personnels au sein des départements peut également déboucher sur une scission de la bibliothèque en autant d'entités s'ignorant, voire se jalouant mutuellement.

Ainsi, la problématique de l'inclusion/exclusion, déjà présente dans les médiathèques, n'est pas résolue par la départementalisation. Le besoin d'outils transversaux et d'instances de coordination est tout aussi important, sinon plus.

Malgré ses défauts, la départementalisation nous paraît être une organisation viable. Le maintien d'une classification encyclopédique et la possibilité de définir des ensembles thématiques de connaissances en font un instrument intellectuellement souple, susceptible de s'adapter aux évolutions des savoirs et des centres d'intérêts des publics. La définition de domaines thématiques est aussi un cadre de classement qui pourrait convenir à une future bibliothèque numérique.

Par ailleurs, la départementalisation est à notre sens révélatrice d'une nouvelle autonomie des professionnels des bibliothèques : ils ne se cachent plus derrière une prétendue neutralité et affichent leurs choix avec force. La départementalisation correspond en effet à une logique de l'offre qui n'est pas et ne se veut pas neutre. Tout d'abord, les bibliothécaires modèlent le champ du savoir en regroupant les disciplines. Ensuite, beaucoup font le pari que les publics raisonnent désormais en terme de contenus et non plus de supports. Enfin, la départementalisation veut dépasser le dilemme du bibliothécaire, entre spécialisation et polyvalence, montrant ainsi la maturité des professionnels à l'égard de ce débat sans fin.

Un modèle à plusieurs facettes

S'il est clair que la départementalisation est bien plus qu'une simple présentation des collections ordonnées en domaines thématiques, il semble pourtant difficile d'affirmer qu'il s'agit d'un nouveau modèle unique, rigide et défini à jamais.

L'étude de six bibliothèques municipales et les éléments collectés à propos de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque Publique d'Information et d'une bibliothèque universitaire prouvent que la départementalisation peut être déclinée de mille et une façons. Le débat autour du terme "département" est révélateur de ces disparités.

Nous pensons donc que si la départementalisation peut être valable pour des bibliothèques de taille, de statut et de missions très différentes, c'est à cause de la malléabilité d'une notion qui doit beaucoup plus à la pratique qu'à la théorie.

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE : COLLECTIONS, CLASSIFICATIONS ET CLASSEMENT

Monographies

AROT Dominique. *Les bibliothèques en France 1991-1997.* Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 1998. 315 p. Et plus particulièrement l'article de : **CALENGE Bertrand.** Les bibliothèques se réorganisent autour de leurs collections. p.155-159.

BETHERY Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey, nouvelle édition à partir de la XXIème édition intégrale anglaise.* Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 1998. 315 p.

SCHAER Roland (dir.). *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques de Sumer au XXIème siècle.* Paris : Edition Bibliothèque nationale de France / Flammarion, 1996. 495 p.

SINEUX Michel (dir.). *Musique en bibliothèque : les supports musicaux et la documentation musicale.* Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 1993. 315 p. Et plus particulièrement l'article de : **HAUSFATER Dominique** et **SINEUX Michel.** Paysage de la documentation musicale. p.13-32.

Articles de périodiques

AUROUX Sylvain. Pour une nouvelle encyclopédie. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°2, p 8-9.

BEGUET Bruno. Des corpus dans un plan de classement : l'expérience de la Bibliothèque nationale de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p 90-96.

BEGUET Bruno et HADJOPOULOU Catherine. Les collections en libre accès de la Bibliothèque nationale de France : organisation par départements et usage de la Dewey. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°4, p 40-46.

BEGUET Bruno, JOUGUELET Suzanne et PETIT Catherine. L'offre des collections à la Bibliothèque nationale de France, premier bilan à Tolbiac. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°6, p. 18-28.

BETHERY Annie. Liberté bien ordonnée... Les classifications encyclopédiques revues et corrigées. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p. 450-455.

DEBRION Philippe. Classifier/penser. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1er trimestre 1995, n°166, p. 51-54.

de GROLIER Eric. Taxilogie et classification, un essai de mise au point et quelques notes de prospective. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p.468-483.

KUPIEC Anne. Bibliothèque et sociologie de la connaissance. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1998, t.43, n°2, p.35-37.

LAHARY Dominique. Le multimédia et les bibliothécaires : une histoire de mots. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1er trimestre 2000, n°186, p. 6-12.

LAVEST Marie et **MARGOT Dominique**. Où en sont les vidéothèques aujourd'hui ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°5, p 38-43.

PANSU Alain. Organisation des collections dans l'espace. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1er trimestre 1996, n°170, p.6-8.

PARMENTIER Patrick. Les rayons de la bibliothèque ou comment faire son miel. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985, t.30, n°1, p 46-51.

PARMENTIER Patrick. Bon ou mauvais genre : la classification des lectures et le classement des lecteurs. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t.31, n°3, p 202-223.

RICHTER Brigitte. Espaces de la lecture : nouvelles stratégies de communication. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t.33, n°6, p. 444-449.

ROMAN Joël. Des bibliothèques pour une culture vivante. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°2, p.10-12.

ROY Richard. Classer par centre d'intérêt. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1986, t.31, n°3, p. 224-231.

Littérature grise

CORDIER-ROMIEU Florence, **LAMY Jean-Phillipe**, **MAFFRE DE LASTENS Jean-Michel**, **PINTAT Roland** et **VIALARON Laurence**. *Plan de classement des collections d'histoire géographie à l'Ecole Normale Supérieure Lettres*. Dossier collection. Enssib, 2001, 39 p.

DEUXIÈME PARTIE : PUBLICS, SERVICES ET MISE EN ESPACE

Monographies

CALENGE Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Edition du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 1996. 429 p.

DONNAT Olivier. *Les pratiques culturelles des français : enquête 1997.* Paris : La Documentation Française, 1998. 359 p.

DUJOL Anne. *Le Clair et l'obscur : perception et usages de la classification par le public de la BPI.* Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, Collection Etudes et recherches, 1985. 48 p.

LARBRE François (dir.). *Organiser le libre accès.* Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, Collection La boîte à outils, 1995. 128 p.

VERON Eliséo. *Espaces du livre, perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque.* Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, Collection Etudes et recherches, 1990. 99 p.

Articles de périodiques

BARBIER-BOUVET Jean-François. L'embarras du choix, sociologie du libre-accès en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t.31, n°4, p. 294-298.

DUJOL Anne. Le Clair et l'obscur : usage de la classification à la BPI. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n°3, p. 232-237.

JACOBSEN Hélène. Section des jeunes / Section des adultes : décroisonner, pourquoi ?. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4ème trimestre 1994, n°165, p. 15-16.

JACOBSEN Hélène. Section des jeunes et section des adultes : faut-il décroisonner ?. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°3, p. 76-79.

LAMY Jean-Philippe. Les espaces d'information : éléments de programmation. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p. 83-88.

LORIUS Marion et GERMAIN Marc. Architecture des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p. 39-48.

PETERS Susanne, RIONDET Odile, GUTTA Antonina, KHAMKHAM Laurence et SEGUI Suzy. Les publics des bibliothèques musicales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t.46, n°2, p. 21-29.

RIBOULET Pierre. L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°3, p. 70-75.

RIPON Romuald. Les publics du site Tolbiac-François-Mitterrand, résultats de l'enquête de janvier 1999. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°6, p. 29-39.

VERON Eliséo. Des livres libres, usages des espaces en libre accès. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n°6, p. 430-443.

TROISIÈME PARTIE : ORGANISATION INTERNE

Monographies

CALENGE Bertrand. *Les politiques d'acquisition. Constituer une collection dans une bibliothèque.* Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 1994. 408 p.

GIAPICCONI Thierry et CARBONE Pierre. *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public.* Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 1997. 264 p.

MULLER Joëlle et MULLER Jean-Louis. *Le management du personnel en bibliothèques.* Paris : Paris : Edition du Cercle de la Libraire, Collection Bibliothèques, 2001. 207 p.

Articles de périodiques

CARBONE Bruno. Entre politiques et pratiques d'acquisition : les bibliothèques de l'agglomération de La Rochelle, un réseau à géométrie variable. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^{ème} trimestre 2000, n°189, p. 33-36.

DUPERRIER Alain. Les acquisitions et leur organisation dans un nouvel établissement. Entretien. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 4^{ème} trimestre 2000, n°189, p. 49-51.

TESNIERE Valérie. La politique d'acquisitions de la Bibliothèque de France. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1993, t. 38, n°6, p. 43-54.

Ressources électroniques

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA ROCHELLE. *Charte des collections de la bibliothèque municipale de La Rochelle.* [En ligne]. Site de Poldoc [19.09.2001]. Disponible sur Internet :

< URL : http://www.enssib.autres-sites/poldoc/ressource/bm/Rochelle_BM2.htm >

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON. *L'organigramme de la BM de Lyon.* [En ligne]. [10.06.2001]. Disponible sur Internet : <URL : <http://www.bm-lyon.fr/organisation.htm> >

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VILLE NOUVELLE DE FOS. *Médiathèque de Miramas, domaines d'acquisitions, document interne de 1996.* [En ligne]. Site de Poldoc. [21.09.2001]. Disponible sur Internet : <URL : http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/bm/Miramas/Miramas_BM7.htm >

EXEMPLES DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALISÉES

Articles de périodiques

BLANC-MONTMAYEUR Martine. La Bibliothèque Publique d'Information, vingt ans après. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t. 41, n°5, p. 32-35.

BLANC-MONTMAYEUR Martine. La Bibliothèque Publique d'Information, une bibliothèque revisitée. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°6, p 44-49.

CARBONE Bruno. De l'esprit des collections. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1995, t. 40, n°3, p 27-33.

CARBONE Bruno. Organisation et mise en espace des connaissances. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1996, n°170, p. 12-13.

COLLET Anne-Marie. La réorganisation en départements thématiques. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1^{er} trimestre 1996, n°170, p. 9-11.

DUPERRIER Alain. Les pôles thématiques à la bibliothèque de Limoges. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°1, p 88-90.

GUDIN DE VALLERIN Gilles. De l'équilibre des publics et des collections : la nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p 56-64.

HERANZ Esther. Mettre en scène les ressources d'une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°1, p 84-88.

ICARDO Marie-Noëlle. L'organisation des collections au SICD2 de Grenoble. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2001, t. 46, n°1, p 91-94.

LORIUS Marion et GROGNET Thierry. Les bibliothèques municipales à vocation régionale : du mythe à la réalité. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t. 45, n°3, p 17-24.

Littérature grise

ABDEL KADER-EL MAZHDI Chérine. *La départementalisation à la BML et la notion de référence.* Rapport de stage. Enssib, 1998. 84 p.

KHAMKHAM Laurence. *Départementalisation, proximité, modernisation, quelle intégration pour les nouveaux réseaux ? L'expérience du département sciences à la bibliothèque municipale de Lyon.* Rapport de stage. Enssib, 1999, 36 p.

MARTIN Sylvie. *Quelle place pour la jeunesse dans les bibliothèques municipales à vocation régionale ?* Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèques. Enssib, 2001. 55 p.

NICOLAS Christelle. *La médiathèque publique et universitaire de Valence : un établissement original au service de tous les publics.* Rapport de stage. Enssib, 2000. 33 p.

Ressources électroniques

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRALE DE MONTPELLIER. *Présentation de la bibliothèque municipale centrale.* [En ligne]. [05.07.2001] Disponible sur Internet : <URL : <http://www.ville-montpellier.fr/fr/clr/bm/bmc.htm#cen>>

BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA. *Présentation de la bibliothèque.* [En ligne]. [14.09.2001]. Disponible sur Internet : <URL : <http://www.bm-limoges.fr/>>

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Collections et départements.* [En ligne]. [11.07.2001]. Disponible sur Internet : <URL : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/connaitr.htm>>

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VILLE NOUVELLE DE FOS. *Les pôles thématiques.* [En ligne]. [10.06.2001]. Disponible sur Internet : <URL : <http://www.san-vnf.fr/fr/vie/mediat/medpoles.htm>>

Annexes

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1. Liste des personnes rencontrées ou contactées.....	II
ANNEXE 2. Grille d'analyse.....	IV
ANNEXE 3. Synthèse : collections, publics, services.....	VII
ANNEXE 4. Intitulé et contenu des départements thématiques par classe Dewey	IX
ANNEXE 5. Traitement de quelques domaines spécifiques	X
ANNEXE 6. Synthèse : traitement des différents supports	XII
ANNEXE 7. Le décloisonnement de la section jeunesse à la Bibliothèque Centrale de Montpellier	XIV
ANNEXE 8. Quelques résultats de l'enquête auprès des publics des Médiathèques du SAN de la Ville Nouvelle de Fos	XVII
ANNEXE 9. Synthèse : organisation interne	XX
ANNEXE 10. Synthèse : données générales sur le réseau.....	XXII

ANNEXE 1.
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES OU CONTACTEES

Bibliothèque Centrale de Montpellier

M. Gilles Gudin de Vallerin, directeur

Mme Florence Usclat, responsable des secteurs « Adultes, Actualité, Image en mouvement »

Mme Michèle Aubas, responsable du secteur « Adultes »

Bibliothèque Francophone multimédia de Limoges

M. Alain Duperrier, directeur

Mme Patricia Landu Lufuma, responsable du pôle « Littérature »

Mme Dominique Marcelin, responsable du pôle « Arts »

Mme Marie-Luce Jousselin, responsable du pôle « Sciences »

Bibliothèque Municipale de Lyon

M. Patrick Bazin, directeur

Bibliothèque nationale de France

Mme Valérie Tesnière, responsable du département « Philosophie, Histoire, Sciences de l'Homme »

Bibliothèque Publique d'Information

Mme Martine Blanc-Montmayer, Conseiller pour le livre et la lecture, DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ancienne directrice de la BPI

Conseil Supérieur des Bibliothèques

M. Dominique Arot, secrétaire général du CSB

../..

Médiathèque intercommunale Michel Crépeau de La Rochelle

M. Bruno Carbone, directeur

M. Michel Etienne, directeur adjoint, responsable du service public, du patrimoine, et des technologies de l'information

Médiathèque intercommunale du SAN Ville Nouvelle de Fos

M. Yves Cruchet, directeur

Mme Denise Etienne, responsable du département « Langues et Littérature »

Médiathèque Publique et Universitaire de Valence

Mme Esther Heranz, directrice

Service interétablissements de coopération documentaire (SICD2) des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3

Mlle Marie-Noëlle Icardo, responsable du DCB à l'Essib, ancienne directrice du SICD2 de Grenoble

ANNEXE 2. GRILLE D'ANALYSE

Nom de la bibliothèque :

I. DONNES GENERALES

Population de la commune

Statut de la bibliothèque

Date de la départementalisation

Concernant le réseau :

- surface
- nombre de lecteurs actifs
- volume des collections
- personnel
- nombres d'annexes ; sont-elles départementalisées ?

Concernant la centrale :

- bâtiment neuf ou antérieur à la départementalisation
- surface
- volume des collections
- personnel

II. BUTS DE LA DEPARTEMENTALISATION

III. ORGANISATION DES COLLECTIONS

Terme utilisé : département, pôle thématique...

Départements thématiques : nombre, intitulé...

Départements transversaux

Détail du contenu de chaque département

Classification utilisée

Classement par centres d'intérêt ?

Salle d'actualité

Salle de références

Où avez-vous mis les documents relatifs à :

cuisine	santé	linguistique
bricolage	encyclopédies générales	musique
jardinage	bibliothéconomie	loisirs
tourisme	média, journalisme	géographie et voyages
sports	science politique	comptabilité

IV. PUBLICS

Section jeunesse ? Décloisonnement ?

Espace pour adolescents

Réactions constatées des publics par rapport à la départementalisation

V. TRAITEMENT DU MULTIMEDIA

Classement des

- périodiques
- disques audiovisuels
- œuvres d'art
- cédéroms
- vidéo
- Internet : postes informatiques regroupés dans un seul espace ? ou dans chaque département ? Internet libre ? Sélection de signets ?
- usuels : les fonds en prêt / en consultation sont-ils mélangés et repérables ? distincts ?
- classement multisupport intégral ?

VI. MISE EN ESPACE

Description des différents espaces, de leur ambiance générale (salle de travail, chauffeuses, espaces pour les tout-petits, salle de travail en groupe....)

Prêt / retour centralisé ?

Accueil / orientation : un seul point centralisé ? ou banques dans chaque département ?

VII. ORGANISATION INTERNE

Mention des départements dans l'organigramme ?

Gestion des dossiers transversaux

Circuit du document départementalisé ou centralisé :

- acquisition
- commande
- catalogage
- équipement
- traitement par support ou par département

Attitude du personnel :

- mise en place de la départementalisation
- réactions
- attitude des discothécaires, vidéothécaires, des bibliothécaires jeunesse....

VIII. CONCLUSION

Bilan de la départementalisation

- points forts
- points faibles
- évolution souhaitée

ANNEXE 3.
SYNTHESE : COLLECTIONS, PUBLICS, SERVICES

1. Organisation des collections

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Terme utilisé	Espace / Axe	Pôle thématique	Département	Département	Département / Plateau thématique	Pôle thématique
Départements thématiques	Pensée, société, civilisation Langues et littératures Sciences et techniques Arts et loisirs	 Littérature Sciences Art	Société Civilisation Langues et littératures Sciences et techniques Arts et loisirs	Société Civilisation Langues et littérature Sciences et techniques Arts et loisirs	Histoire et société Littérature et arts Sciences et loisirs Musique et danse Image en mouvement ¹	Société Monde et région Arts et littératures Sciences et loisirs Musique

../..

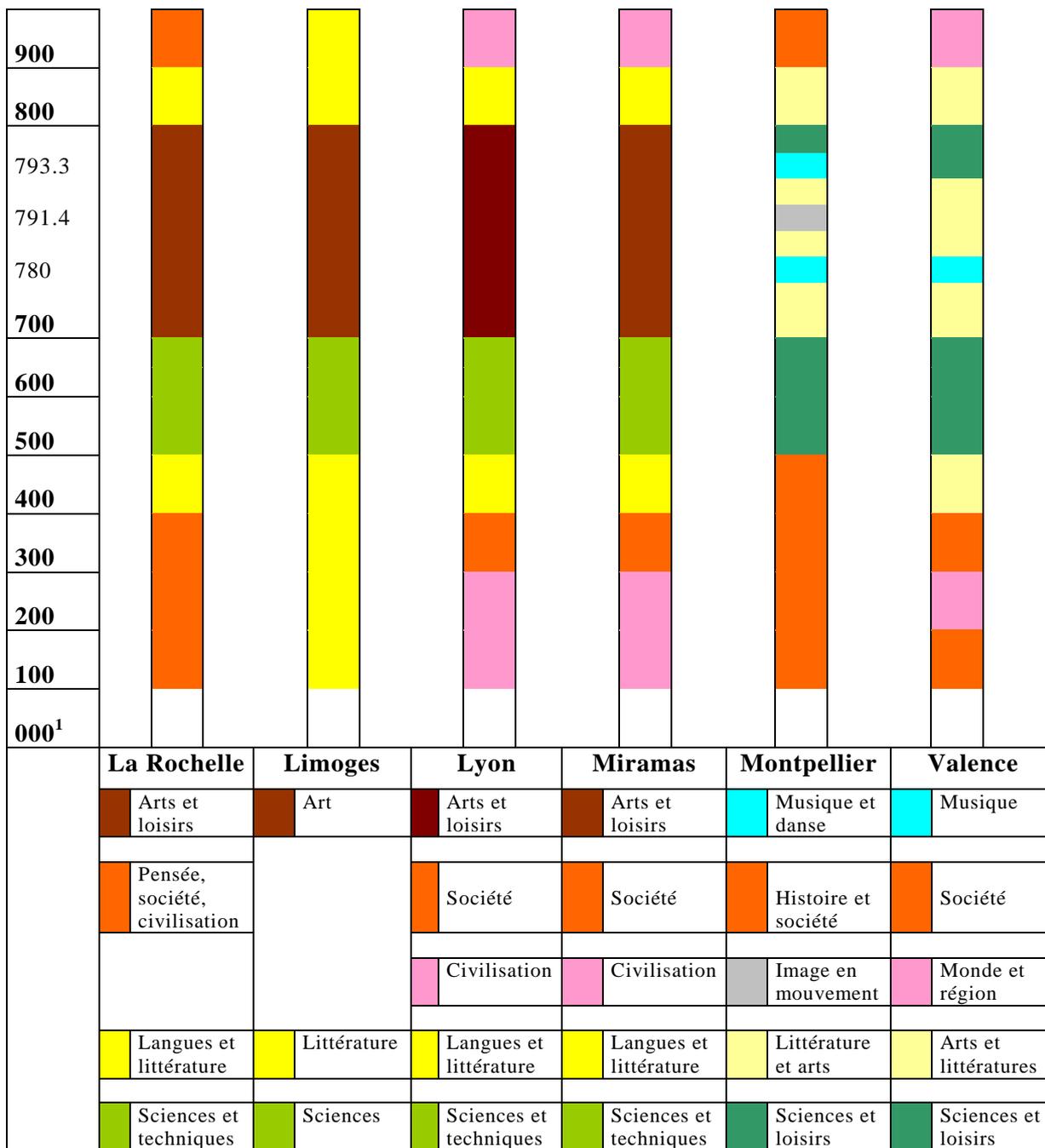
¹ Ce département est situé à la médiathèque Fellini, à 300 m de la bibliothèque centrale.

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Départements transversaux	Patrimoine Jeunesse	Patrimoine et Limousin Francophonie Jeunesse	Fonds ancien Documentation régionale Jeunesse		Patrimoine, Occitanie et recherche	Jeunesse
Classification Dewey	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Salle de référence	Coin encyclopédies	Espace de références			Salle Occitanie et recherche	
Salle d'actualité	Espace Actualités	Forum des périodiques			Forum de l'actualité	

2. Publics

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Section jeunesse	✓	✓	✓	✓		✓
Espace pour les adolescents	✓	✓				

**ANNEXE 4.
INTITULE ET CONTENU DES DEPARTEMENTS THEMATIQUES
PAR CLASSE DEWEY**



¹ La classe 000 des "généralités" est souvent morcelée en plusieurs départements. Une analyse graphique aurait été confuse. Le traitement de la classe 000 est présenté au début du tableau de l'annexe 5.

ANNEXE 5.
TRAITEMENT DE QUELQUES DOMAINES SPECIFIQUES

Thème	Indice Dewey	LA ROCHELLE	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
informatique	004	Sciences et techniques	Sciences et techniques	Sciences et techniques	Sciences et loisirs	Sciences et loisirs
bibliothéconomie	020	n.c.	Sciences et techniques	Civilisation	Fonds professionnel	Monde et région
encyclopédies générales	030	- tous les départements - pour le département « Pensée, société, civilisation » : espace encyclopédies	tous les départements	Civilisation	- tous les départements - salle Occitanie et Recherche - Forum de l'actualité	tous les départements
média, journalisme	070	Pensée, société, civilisation	Société	Civilisation	Histoire et société	Société
psychiatrie	157	Pensée, société, civilisation	Civilisation	Sciences et techniques	Histoire et société	Société
coutumes, savoir vivre, folklore	390	Pensée, société, civilisation	Civilisation	Civilisation	Histoire et société	Société

../..

Thème	Indice Dewey	LA ROCHELLE	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
cuisine	641.5	- Sciences et techniques - Arts et loisirs	Sciences et techniques	Sciences et techniques	Histoire et société	Sciences et loisirs
entreprise, comptabilité...	650	Pensée, société, civilisation	Société	Sciences et techniques	Sciences et loisirs	Société
bricolage	684	- Sciences et techniques - Arts et loisirs	Sciences et techniques	Sciences et techniques	Sciences et loisirs	Sciences et loisirs
musique	780	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Musique et danse	Musique
cinéma	791.4	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Image en mouvement	Arts et littérature
danse	793.3	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Musique et danse	Arts et littérature
voyages, tourisme	910	n.c.	Arts et loisirs	Arts et loisirs	Histoire et société	Monde et région

ANNEXE 6.
SYNTHESE : TRAITEMENT DES DIFFERENTS SUPPORTS

		LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Périodiques	Périodiques dans tous les départements	✓ périodiques spécialisés		✓	✓	✓ en prêt	✓
	Périodiques rassemblés	✓ périodiques généralistes	✓			✓ numéro en cours de tous les périodiques	
disques audio	Présence de CD	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Œuvres d'art	Présence d'œuvres d'art	✓	✓	✓	✓		
Cédéroms	Réseau de cédéroms	✓	en projet	✓	✓	✓	✓
	Présence de cédéroms de prêt			✓	✓	✓	
	Cédéroms de prêt mélangés dans les départements			✓	✓	✓	
Vidéos	Présence de vidéos en prêt	✓	✓	✓	✓		
	Présence de vidéos en consultation		✓	✓ (Département documentation régionale)	✓	✓ à la Médiathèque Fellini uniquement	
	Documentaires mélangés dans les départements	✓		✓	✓		

		LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Internet	Accès Internet libre	en projet	à l'espace multimédia	✓	✓	✓	✓
	Accès à un annuaire de sites Internet	en projet	à l'espace multimédia en projet dans les autres départements	✓		✓	
Usuels	Usuels dans tous les départements	✓		✓	✓	✓	✓
	Usuels rassemblés	✓ dans le coin encyclopédies	✓ espace de références			✓ au Forum de l'actualité et en salle Occitanie et recherche	
	Usuels en bout de rayonnage					✓	
	Usuels mélangés aux documents en prêt	✓		✓	✓		✓
Classement	Classement multisupport intégral ¹			✓	✓		

¹ Dans les deux bibliothèques qui ont choisi le classement multisupport intégral, celui-ci ne s'applique pas aux disques compacts audio (espace musique du département « Arts et Loisirs » à Lyon et département « Arts et Loisirs » à Miramas) : pour des questions tenant au mobilier, ceux-ci sont tous rassemblés dans des bacs spécifiques.

ANNEXE 7. LE DECLOISONNEMENT DE LA SECTION JEUNESSE A LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE MONTPELLIER

Ouverte en novembre 2000, la Bibliothèque Centrale de Montpellier a choisi de décroisonner la section jeunesse dans le cadre de la départementalisation. Nous présentons ici ce décroisonnement en prenant l'architecture du bâtiment comme fil conducteur.

Présentation générale du bâtiment¹

Le rez-de-chaussée du bâtiment abrite le « Forum de l'actualité ». Tous les derniers numéros de périodiques, y compris jeunesse, y sont rassemblés. Mais les enfants fréquentent encore très peu cet espace, sans doute par manque d'information sur les ressources qu'ils pourraient y trouver.

L'entresol accueille le département « Musique et Danse » qui possède également des collections pour les enfants. Les bibliothécaires envisagent de mettre en place des animations spécifiques pour le public jeunesse.

Le plateau 1 (1^{er} étage du bâtiment) regroupe les départements « Histoire et Société » et « Sciences et Loisirs ». Le plateau 2 correspond au département « Littérature et arts » (2^{ème} étage).

Le principe est que « sur chaque plateau thématique, les documents pour la jeunesse, situés à l'est du bâtiment, seront voisins des documents pour les adultes situés à l'ouest. Des espaces de rencontres entre les secteurs pour adultes et les secteurs pour enfants favoriseront les échanges autour des documents sélectionnés selon des thèmes temporaires et offerts à plat sur des meubles spécifiques du type librairie [...] »²

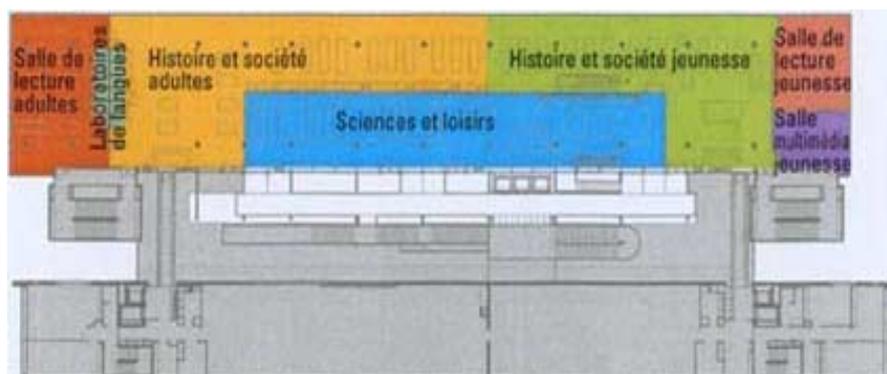
Plan du plateau 1 : « Histoire et Société »

L'espace de rencontre au sein du département « Histoire et Société » se fait autour des collections de géographie. De plus, un fonds concernant le

¹ Les graphiques qui illustrent ces pages sont extraits, avec l'autorisation de M. Gudin de Vallerin, directeur de la bibliothèque, des pages Internet de présentation de la bibliothèque. *Bibliothèque municipale centrale*. [En ligne] [05.07.2001]. Disponible sur Internet : <URL : <http://www.ville-montpellier.fr/fr/clr/bm/bmc.htm#cen>>

² GUDIN DE VALLERIN Gilles, De l'équilibre des publics et des collections : la nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier, *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 45, n°3, 2000, p.61

Languedoc-Roussillon mêlent les documentaires adulte et jeunesse. Mme Usclat, responsable des secteurs Adultes, Actualité et Image en mouvement, regrette¹ que cet espace de rencontre ait été déstructuré : des chauffeuses placées entre les rayonnages pour adultes et ceux pour enfants ont dû être déplacées. Mais il s'agit d'une simple contrainte de mobilier qui ne remet pas en cause le principe de décroïsonnement.



Il faut également noter que le laboratoire de langues, qui est ouvert aux enfants, en accueille très peu. Situé à l'autre bout du plateau, les enfants n'en connaissent sans doute pas l'existence.

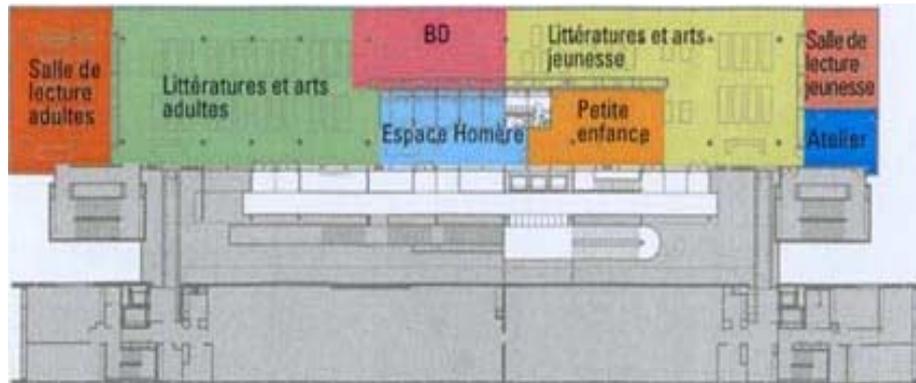
Sur ce même plateau, le décroïsonnement est total dans le département « Sciences et Loisirs » : les documentaires pour les adultes et les enfants sont mélangés sur les mêmes rayonnages. Ce thème a été retenu car la production jeunesse est souvent dans ce domaine riche et de meilleure qualité que les documentaires adultes. On peut penser aussi que la bibliothèque possédait peu d'ouvrages pour adultes sur les sciences (comme la plupart des bibliothèques publiques, d'ailleurs) et que les adultes viennent chercher ici des informations générales que les documentaires d'initiation peuvent tout à fait contenir.

Nous avons pu constater la mixité des publics dans ce département. Selon les bibliothécaires, les adultes sont conquis et manifestement les enfants s'y sentent également bien. Ils retrouvent les documents qui leur sont destinés grâce à des pastilles et ont l'occasion de découvrir les documentaires pour adultes.

¹ Propos recueillis lors d'un entretien en octobre 2001.

Plan du plateau 2 : « Littérature et Arts »

Organisé sur le même principe, ce département propose à l'est les documentaires et les fictions jeunesse et à l'ouest les collections pour les adultes. L'espace de rencontre a été implanté autour des bandes dessinées, présentées dans des bacs de hauteurs différentes selon les publics.



Les documentaires adultes concernant les arts sont face aux bandes dessinées tout le long du mur i.e. à proximité immédiate des fictions jeunesse, en particulier des albums. Ce rapprochement correspond à une volonté des bibliothécaires de mettre en lumière la qualité artistique de la littérature jeunesse.

Il faut noter que ce plateau propose un « Espace Petite enfance » pour les lecteurs préscolarisés et qu'existe aussi « [...] la bulle de « l'île aux contes » suspendue entre deux demi-plateaux dévolus aux enfants [...] le temps d'une histoire. »¹

Si l'île aux contes est un espace cloisonné, chaleureux et convivial, il n'en est pas de même pour le reste du bâtiment. Les enfants ont sans doute du mal à s'approprier les plateaux qui sont caractérisés par l'alignement des rayonnages, l'absence de coins ou de recoins et des plafonds relativement hauts.

Il est cependant encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur le fonctionnement du décroisement de la section jeunesse.

¹ GUDIN DE VALLERIN Gilles, op. cit., p.62

ANNEXE 8.
**QUELQUES RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES PUBLICS
DES MEDIATHEQUES DU SAN DE LA VILLE NOUVELLE DE FOS**

Nous présentons ici quelques résultats de l'enquête réalisée en 1999, i.e. quelques mois à peine après la mise en œuvre de la départementalisation, auprès de 400 usagers des bibliothèques de Miramas, Istres, Fos et Entressen par la société SCP Communication¹.

Les chiffres en gras correspondent aux résultats que nous avons jugés les plus intéressants.

Nous avons décidé de présenter les réponses des 15-17 ans pour comparer le comportement des adolescents à celui de l'ensemble des usagers dans une bibliothèque départementalisée.

<i>Question 48.</i>	<i>De manière générale, trouvez-vous facilement les documents que vous cherchez dans les rayons ?</i>				
	Très facilement	Assez facilement	Assez difficilement	Très difficilement	NSP
Ensemble (%)	28	62	8	1	1
15-17 ans (%)	27	64	7	2	

<i>Question 49.</i>	<i>Dans quels pôles thématiques êtes-vous allé aujourd'hui ?</i>						
	Art et loisirs	Langue et littérature	Société	Civilisation	Sciences et technique	Jeunesse	Aucun
Ensemble (%)	48	24	13	9	19	11	15
15-17 ans (%)	40	21	10	7	14	2	28

<i>Question 50.</i>	<i>Etes-vous satisfait de la nouvelle organisation en pôle ?</i>				
	Très	Assez	Peu	Pas du tout	NSP
Ensemble (%)	27	60	8	3	2
15-17 ans (%)	24	69	5	2	

¹ SCP Communication, Sondages, études, conseils, 2 rue Suchet, 94 706 Maisons-Alfort Cedex.

<i>Question 51.</i>	<i>Avec la nouvelle organisation en pôle trouvez-vous les documents que vous cherchez...</i>			
	Plus facilement	Moins facilement	Comme avant	NSP
Ensemble (%)	34	13	48	5
15-17 ans (%)	41	5	54	

<i>Question 52.</i>	<i>Avec la nouvelle organisation en pôle trouvez-vous les documents que vous ne cherchiez pas mais qui vous intéressent...</i>			
	Plus facilement	Moins facilement	Comme avant	NSP
Ensemble (%)	38	13	42	7
15-17 ans (%)	45	12	43	

Concernant l'ensemble des usagers

Ces réponses montrent qu'ils n'ont pas été déstabilisés, au contraire, par la départementalisation des collections. 90% trouvent facilement ou très facilement les documents qu'ils cherchent (*question 48*).

Cependant, il faut noter que 48% ne les trouvent pas plus facilement ou moins facilement qu'avant la mise en place de la départementalisation : celle-ci n'aurait donc eu que peu d'effets sur les modalités de recherche (*question 51*).

Par contre, la départementalisation favoriserait le "butinage" puisque 38% des usagers trouvent plus facilement qu'avant des documents qu'ils ne cherchaient pas a priori mais qui les intéressent (*question 52*).

A propos de la fréquentation des pôles, un palmarès des pôles thématiques, du plus fréquenté au moins fréquenté, peut être dressé (*question 49*) :

1. Arts et Loisirs
2. Langues et Littérature
3. Sciences et techniques
4. Société
5. Civilisation
6. Jeunesse

La préférence pour le pôle « Arts et Loisirs »(48% de citations) est nette. Mais étant donné que les usagers avaient la possibilité de donner plusieurs réponses, nous ne pouvons conclure à une fréquentation de ce pôle à

l'exclusion des autres. Il est dommage qu'aucune question ne permette de répondre à cette interrogation.

Il faut noter que 15% des usagers répondent n'être allé dans aucun pôle. Ce chiffre pourrait révéler que les usagers n'ont pas compris ce qu'était un pôle thématique. Le directeur des bibliothèques du SAN de la Ville Nouvelle de Fos, Yves Cruchet, fait une autre interprétation¹ : une proportion non négligeable des usagers de la bibliothèque, souvent des non-inscrits, ont un usage du lieu sans avoir un usage des collections et des services de la bibliothèque.

Concernant les adolescents (15-17 ans)

Ils sont légèrement plus satisfaits de l'organisation en pôles que l'ensemble des usagers (93% contre 87%) (*question 50*).

S'ils trouvent très facilement ou assez facilement les documents qui les intéressent dans la même proportion que l'ensemble des usagers (*question 48*), ils sont bien moins nombreux que l'ensemble (5% contre 13%) à trouver moins facilement avec la départementalisation (*question 51*).

Les possibilités de "butinage" sont encore plus fortes chez les adolescents que pour l'ensemble des usagers (*question 52*).

Les 15-17 ans établissent le même ordre de préférence que l'ensemble des usagers quant à la fréquentation des pôles (*question 49*). Par contre, ils ont beaucoup plus nombreux à déclarer n'être allé dans aucun pôle thématique (28% des 15-17 ans contre 15% pour l'ensemble des usagers). Ainsi, dans une proportion plus grande que pour l'ensemble des usagers, les adolescents ont un usage de la bibliothèque comme lieu de rencontre et lieu de travail sur des documents personnels, sans recours aux ressources de la bibliothèque.

¹ Propos recueillis lors d'un entretien téléphonique en décembre 2001.

**ANNEXE 9.
SYNTHESE : ORGANISATION INTERNE**

		LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Organigramme							
	Mention des départements dans l'organigramme	✓	✓	✓	✓		✓
Politique d'acquisition							
	Documents formalisant la politique d'acquisition	✓ Charte des collections			✓ Plan de développement des collections		✓ Charte des collections en projet Acquisitions par un système de cotes validées

../..

		LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Traitement des documents							
	Acquisitions par départements	✓ responsable des collections	✓	✓	✓		✓
	Circuit du livre centralisé	✓ (sauf pour l'équipement matériel)		✓	✓	✓	en projet
Gestion des flux							
	Prêt centralisé	✓		✓		✓	en projet
	Retour centralisé	✓	✓	✓	✓	✓	en projet

ANNEXE 10.
SYNTHESE : DONNEES GENERALES SUR LE RESEAU¹

1. Informations

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	SAN VILLE NOUVELLE DE FOS (MIRAMAS)	MONTPELLIER	VALENCE
Population de la commune	74 000 (agglomération : 140 000)	137 500	423 000 (agglomération : 1 270 000)	80 000	211 000	66 000
Statut de la bibliothèque	BMC BMVR intercommunale ²	BMC BMVR	BMC	BM intercommunale	BMC BMVR	BMC et BU
Date de la départementalisation	1998	1998	1995	1998	2000	1998

2. Chiffres concernant le réseau

	LA ROCHELLE³	LIMOGES	LYON	SAN VILLE NOUVELLE DE FOS⁴	MONTPELLIER	VALENCE
Surface (m ²) accessible au public	6 700 m ² (2 500 m ²)	8 500 m ²	20 000 m ²	6 750 m ²	10 500 m ²	5 070 m ²

¹ Les chiffres de ce tableau sont ceux de l'année 2000.

² Par ce sigle, nous entendons bibliothèque municipale à vocation régionale ayant construit un nouveau bâtiment et reçu pour cela le concours particulier spécifique dans le cadre de la dotation globale de décentralisation.

³ Le réseau est strictement municipal. Les chiffres indiqués entre parenthèses sont ceux des 4 annexes, sans l'ajout des chiffres de la centrale.

⁴ Le réseau est composé de quatre bibliothèques dans trois communes (Fos, Istres et Miramas). La bibliothèque de Miramas joue en pratique le rôle de centrale (la direction et plusieurs services transversaux y sont situés). Nous utiliserons par commodité le terme d'annexes pour qualifier les trois autres bibliothèques, même s'il ne s'agit pas d'une configuration traditionnelle.

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Nombre de lecteurs actifs	21 500	62 000	76 000	27 000 ¹	36 600	24 000
Collections	530 000 (130 000)	750 000	2 125 000	244 000	855 100	373 500
Personnel (équivalent temps plein)	85 (25)	124	397	171	173	52
Nombres d'annexes	4	5	14	3	6	4
Sont-elles départementalisées ?				✓		

3. Chiffres concernant la centrale

	LA ROCHELLE	LIMOGES	LYON	MIRAMAS	MONTPELLIER	VALENCE
Bâtiment neuf	✓	✓			✓	
Bâtiment antérieur à la départementalisation			✓	✓		✓
Surface (m ²) accessible au public	4 200 m ²	6 500 m ²	15 290 m ²	4 000 m ²	7 500 m ²	3 000 m ²
Collections	400 000	585 000	1 620 000	86 000	520 000	268 000
Personnel	60	99	250	92	90	33,5

¹ dont 10 000 lecteurs actifs à la bibliothèque de Miramas.